



Agriculteurs français **et**
développement international

Afdi et les Organisations Paysannes

APPROCHES PARTENARIALES ET METHODOLOGIE

Juin 2025

Sommaire

L'approche partenariale d'Afdi avec les Organisations paysannes (OP)	6
1. Se baser sur la vision stratégique de l'OP et la consolider	6
2. Une dynamique de pairs à pairs	8
3. Cohérence géographique	9
4. Participation à l'Alliance AgriCord	10
Transition agroécologique des exploitations familiales pour la durabilité des systèmes alimentaires territoriaux	11
1. Stratégie d'intervention	11
2. Appréciation ou mesure des effets	15
Performance des services économiques des OP au bénéfice de leurs membres	16
1. Stratégie d'intervention	16
A. Consolidation des services économiques des coopératives	16
B. Insertion des OP et de leurs membres dans les marchés - Valorisation des productions par la qualité et l'origine	18
C. Conseil à l'exploitation familiale (CEF)	20
D. Accès à l'emploi et professionnalisation des jeunes ruraux dans les métiers de l'agriculture	21
2. Appréciation ou mesure des effets	25
Participation des OP à la gouvernance de filières durables et à la stabilité des territoires .	27
1. Stratégie d'intervention	27
A. Insertion des OP dans les filières durables	27
B. Gouvernance des territoires	29
2. Appréciation ou mesure des effets	29
Politiques organisationnelles des OP orientées vers l'inclusivité et la consolidation de leur gouvernance	30
1. Stratégie d'intervention	30
A. Viabilité financière	30
B. Capacités professionnelles	32
C. Genre et inclusion	34
D. Jeunes et inclusion	36
2. Appréciation ou mesure des effets	37
Contribution des OP aux politiques	40
1. Stratégie d'intervention	40
A. Orientation des politiques – Lois d'orientation agricole	40
B. Gouvernance du foncier rural	41
C. Financement du développement agricole	43
D. Gestion des crises	44
2. Appréciation ou mesure des effets	45



Afdi - Agriculteurs français et développement international

Association de solidarité internationale issue de la profession agricole française¹, Afdi soutient les agriculteurs et agricultrices familiaux dans leur volonté de vivre dignement de leur métier et d'assurer la pérennité des exploitations agricoles et des organisations paysannes (OP).

Afdi est ancrée dans le territoire français, avec un fonctionnement en réseau composé de 11 associations régionales, et d'une association nationale, qui stimule les dynamiques d'échanges et le partage de pratiques. Cette dynamique contribue à démultiplier les partenariats avec les autres acteurs de la solidarité internationale des territoires. Afdi poursuit trois **missions** complémentaires et indissociables :

- **S'ENGAGER** en faveur des agricultures familiales ;
- **SOUTENIR** les initiatives des organisations paysannes partenaires des pays du Sud ;
- **SENSIBILISER** et impliquer les (futurs) professionnels du monde agricole à la solidarité et au partenariat international.

Afdi recherche des impacts transformateurs pour les agricultures familiales, afin que celles-ci **soient vectrices de durabilité économique et environnementale des systèmes alimentaires territoriaux, en facilitant la stabilisation et la résilience des territoires, le développement économique, la transition agroécologique et la cohésion sociale.**

En travaillant exclusivement avec des organisations créées et gérées par des paysans, et en mobilisant les acteurs français de l'agriculture et du développement international, Afdi **favorise des stratégies d'alliance et de partenariat qui contribuent à l'influence positive en faveur de politiques inclusives et durables.**

Les missions d'Afdi s'appuient sur des valeurs fondamentales :

- **La citoyenneté** : au regard de son rôle en matière de gestion des ressources alimentaires et naturelles, l'agriculture tient une place importante et particulière au sein de la société. Afdi contribue à l'appropriation citoyenne des enjeux mondiaux de l'agriculture ;
- **La solidarité** : l'action d'Afdi est construite autour du partage d'expériences, de moyens et de valeurs entre les paysans (agriculteurs, cadres, techniciens) ;
- **La réciprocité** : en basant son action sur les échanges professionnels entre pairs, et sur des enjeux d'intérêt commun comme le changement climatique ou le renouvellement des générations en agriculture.

Ces fondamentaux orientent la stratégie renouvelée d'Afdi, organisée autour de trois blocs :

- **S'engager stratégiquement avec les OP ;**
- **Favoriser l'engagement des acteurs de l'agriculture et du développement ;**
- **Transformer durablement le réseau Afdi**

Pour en savoir plus : <https://www.afdi-opa.org>

¹ Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA), Jeunes Agriculteurs, Chambres d'Agriculture France, Confédération Nationale de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit Agricoles (CNMCCA).

L'approche partenariale d'Afdi avec les Organisations paysannes (OP)

Le **partenariat** est une relation de collaboration et de coopération d'égal à égal entre plusieurs organisations qui vise à atteindre des buts communs en misant sur la complémentarité de leurs compétences et de leurs approches. Cette relation se base sur l'écoute, la réciprocité, le consensus, la confiance et le respect mutuel. Elle se consolide autour de valeurs communes grâce à des échanges réguliers, à la transparence et à la mise en place de règles claires concernant les droits, les devoirs et les responsabilités de chacune des parties.

1. Se baser sur la vision stratégique de l'OP et la consolider

Afdi s'investit auprès des OP sur l'ensemble de leurs enjeux : services aux membres, relations extérieures (représentation de la voix des agriculteurs), gouvernance (y compris la place des jeunes et des femmes) et développement des capacités internes (par exemple la gestion financière). Cet engagement se matérialise de manière progressive, en fonction des priorités définies avec chaque OP. Afdi favorise des partenariats sur le long terme car les changements qu'elle vise avec les OP s'inscrivent dans la durée et relèvent de processus longs, afin d'atteindre des résultats durables.

Un partenariat fondé sur le dialogue stratégique

Le dialogue stratégique entre Afdi et les OP du Sud est une dynamique d'échanges visant à définir des objectifs communs et les moyens pour les atteindre. Il s'agit d'un processus qui vise à renforcer les capacités de l'OP du Sud, tout en s'assurant que les différentes actions et soutiens sont cohérents et contribuent à son autonomisation. Ce partenariat exige une compréhension approfondie des enjeux locaux, une communication ouverte et une capacité à ajuster les stratégies en fonction des évolutions contextuelles et des besoins identifiés. L'objectif ultime est de permettre aux OP de devenir des acteurs autonomes, responsables et durables dans leur développement.

Ce processus repose sur plusieurs principes fondamentaux clés :

- **Respect mutuel** des visions, priorités et ambitions de chaque partie, permettant une relation équilibrée et constructive ;
- **Volonté de compréhension réciproque** des défis et opportunités respectifs, favorisant un partage de connaissances et une approche commune ;
- **Co-création**, qui privilégie les forces de chaque partenaire dans l'élaboration de solutions adaptées et durables ;
- **Participation active des parties prenantes**, notamment les femmes et les jeunes, assurant que les perspectives diverses sont prises en compte ;
- **Prise en compte des contraintes de chaque acteur**, en particulier face aux contextes changeants ou aux crises ;
- **Dotation financière directe à l'OP** pour la mise en œuvre de sa stratégie.

Focus sur la méthodologie du dialogue stratégique

Le dialogue stratégique est un processus structuré visant à consolider les partenariats entre Afdi et chaque OP. Ses objectifs principaux sont de renforcer la gouvernance des OP, aligner leurs stratégies sur leurs valeurs et missions et accroître l'efficacité des services rendus à leurs membres. Il suit trois étapes clés : la préparation, le déroulement et le suivi/évaluation :

- **Préparation** : Afdi et l'OP partenaire doivent disposer d'une vision stratégique claire. Les représentants des deux parties sont mandatés avec des objectifs explicites, et une attention particulière est portée à l'inclusion des jeunes et des femmes.
- **Déroulement** : le dialogue repose sur un échange constructif, avec un ordre du jour incluant la définition ou la revue des marqueurs de changement du partenariat. Les enjeux locaux, notamment le genre, le changement climatique et l'emploi rural, sont au cœur des discussions.
- **Résultats** : le dialogue stratégique aboutit annuellement à un plan d'action et un ciblage des financements.
- **Suivi et évaluation** : des outils comme l'auto-évaluation et des marqueurs de changement permettent de piloter le partenariat en fonction du niveau d'atteinte des objectifs et des défis rencontrés.

Bibliographie et outils d'Afdi

Guides d'animation et repères méthodologiques

- « *Mener et apprécier le dialogue stratégique avec une OP partenaire, 2021* ».

Etudes

- « *Le dialogue stratégique, pour un renforcement de la qualité des partenariats, 2020* ».

2. Une dynamique de pairs à pairs

La dynamique partenariale d'Afdi repose sur les échanges de pairs à pairs, entre paysans, techniciens et élus. Ce choix historique distingue l'association dans le paysage des acteurs du développement.

Afdi promeut la responsabilité citoyenne des agriculteurs familiaux et leur participation au développement durable des territoires. Cette démarche favorise un partage d'expérience et permet une relation directe d'organisations professionnelles à organisations professionnelles, que ce soit au sein de partenariats économiques, dans des contributions aux politiques agricoles, pour l'amélioration de la gouvernance interne des OP ou des services à leurs membres... Cette relation directe entre pairs, animée par Afdi, se traduit par :

- **Le partage d'expérience autour d'un métier commun** : les paysans, responsables élus et salariés dialoguent pour enrichir les positions et analyses de leurs organisations et recherchent des solutions aux situations vécues par les agriculteurs familiaux ;
- **Un partenariat sur le long terme** qui stabilise les OP et leur permet de consolider leurs instances et de développer des stratégies de services à leurs membres ;
- **Les dialogues paysans entre pays du Sud** : lorsque les mêmes préoccupations techniques, commerciales, ou de politiques agricoles font l'actualité dans plusieurs pays, Afdi favorise les échanges entre les responsables élus et salariés des OP, qui partagent ainsi leurs expériences, réussites comme difficultés ;
- **La mobilisation d'expertises** spécifiques aux sujets traités par l'OP.

La méthode et l'organisation des échanges entre pairs

Afdi met en place diverses missions pour soutenir les OP, organisées autour de termes de référence validés conjointement par Afdi et l'OP partenaire :

- Missions de suivi : elles permettent de débattre des orientations du partenariat, de suivre la mise en œuvre des actions et d'évaluer leur impact. Elles sont réalisées par un professionnel et un salarié d'Afdi ;
- Missions d'expertise Nord/Sud et Sud/Nord : ces missions sont proposées par Afdi ou par les OP partenaires. Elles adressent des sujets spécifiques, techniques, institutionnels ou politiques. Les missions sont conduites par des experts, agriculteurs ou techniciens, reconnus dans leur domaine ;
- Missions d'études Nord/Sud et Sud/Nord : elles permettent à une OP ou un groupe d'agriculteurs issus de plusieurs OP d'appréhender les réalités, les modes opératoires et les résultats d'une OP d'un autre pays ou continent. Ce partage d'expériences sur des thèmes spécifiques (foncier, semences, jeunes agriculteurs, place des femmes dans les OP...) favorise la collaboration directe entre agriculteurs et organisations professionnelles agricoles, le partage d'innovations et l'élaboration de plaidoyers communs.

La mise à disposition des compétences des OP et les échanges entre pairs peuvent aussi s'organiser à distance : relecture de manifestes, de positionnement politique, de modules de formation, réunions et discussions en visioconférence...

Afin d'optimiser ces échanges, Afdi soigne leur préparation :

- Présentation du **contexte institutionnel** et organisationnel aux participants : politiques agricoles, mouvement paysan, contexte climatique et productif ;
- Présentation **des enjeux** majeurs de la thématique ciblée (conflits fonciers, inégalités de genre, place des jeunes et démographie du pays...) ;
- Préparation au **dialogue interculturel** : sensibilisation à l'écoute et à l'ouverture d'esprit.

Bibliographie et outils d'Afdi

Guides d'animation et repères méthodologiques

- « *Guide méthodologique du voyage d'études Afdi, octobre 2019* »
- « *Référentiel Afdi du voyage d'études, octobre 2019* »

3. Cohérence géographique

Les stratégies pays

Afdi met en place une stratégie spécifique par pays, pour garantir la cohérence et la valeur ajoutée de ses actions en faveur des OP. Par exemple, au Burkina Faso, tous les partenariats sont établis avec des OP du réseau de la Confédération paysanne du Faso (CPF), et à Madagascar, Afdi se concentre sur trois régions spécifiques et auprès des OP membres du Réseau syndical des organisations agricoles (SOA).

Révisée régulièrement, la stratégie repose sur trois axes principaux :

1. **Cohérence thématique et stratégie au Sud** : un thème transversal retenu et traité par tous les partenariats du pays, comme les pratiques adaptées au changement climatique ou la qualité des produits agricoles ;
2. **Contribution aux dossiers nationaux** : un thème de plaidoyer de l'OP nationale est pris en compte dans chaque partenariat. L'OP locale fournit des informations de terrain (veille sur la mise en place des politiques, difficultés rencontrées, innovations testées par l'OP) pour soutenir les arguments des dossiers portés par le niveau national (gouvernance du foncier rural, installation des jeunes dans les métiers agricoles...)
3. **Amélioration des pratiques internes d'Afdi**, telles l'animation du dialogue stratégique Afdi-OP, l'intégration du genre dans les partenariats.

La stratégie d'appui aux OP s'inscrit dans une **dynamique géographique, du niveau local aux niveaux national et régional**. Cette approche intégrée vise à améliorer la position des OP comme acteurs centraux du développement rural dans leurs pays, tout en renforçant leur capacité à jouer un rôle clé dans les enjeux agricoles globaux. Des bureaux pays d'Afdi permettent un appui-conseil de proximité et une meilleure appréhension des enjeux politiques et institutionnels.

- **Local** : l'accent est mis sur le renforcement des capacités internes des OP (gouvernance, gestion des ressources humaines, leadership, inclusion des femmes et des jeunes), et la consolidation des services aux membres : économiques, de conseil.
- **National** : outre la gouvernance des OP, est ciblée l'amélioration de leur position dans les dialogues avec les gouvernements et leurs contributions aux politiques du secteur.
- **Sous-régional** : le renforcement des réseaux sous-régionaux (ROPPA, PROPAC, SACAU...)² permet de créer des alliances entre OP, favorisant des stratégies communes face à des enjeux régionaux (changement climatique, emploi des jeunes...), des contributions aux politiques régionales, des appuis en termes de capitalisation et communication.
- **International** : le soutien politique à l'échelle internationale se concentre sur des revendications communes entre OP africaines et européennes. Afdi contribue à accroître la visibilité et l'influence des OP dans les débats mondiaux notamment sur les politiques agricoles et le climat.

Bibliographie et outils d'Afdi

Guides d'animation et repères méthodologiques

- « *Elaborer la stratégie du groupe pays, septembre 2024* ».
- Stratégies pays 2024-2027 : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Madagascar, Mali, Cameroun, Rwanda, Tchad, Togo, Tunisie.
- Stratégies sous-régionales Afdi 2024-2027.

4. Participation à l'Alliance AgriCord

Afdi est membre fondateur d'AgriCord, alliance de 13 agri-agences issues de tous les continents, chacune étant mandatée par une ou plusieurs organisations agricoles de son pays d'origine. La mission d'AgriCord est de promouvoir et de renforcer les organisations et les coopératives d'agriculteurs familiaux dans le monde. Les 13 agri-agences membres offrent des services de conseil et une expertise technique aux organisations paysannes afin d'améliorer et d'étendre leurs services à leurs membres de manière durable et inclusive. AgriCord croit fermement en la capacité des agriculteurs et de leurs organisations pour contribuer à relever les défis mondiaux et locaux. L'alliance AgriCord conduit des partenariats avec plus de 500 OP dans plus de 30 pays de tous les continents du Sud.

Afdi contribue à la gouvernance d'AgriCord, en tant que membre du conseil d'administration, co-préside la commission des programmes, et participe à plusieurs groupes de travail thématique, par exemple sur le climat et sur le genre. En tant que membre actif d'AgriCord, Afdi met en œuvre des actions auprès des OP, supportées par des partenaires techniques et financiers mobilisés par l'alliance, comme l'Agence française de développement (AFD), le Fonds international de développement agricole (FIDA) ou l'Union européenne (UE).

La participation d'Afdi à l'Alliance AgriCord permet d'inscrire ses missions dans une dynamique mondiale, plus vaste, de façonner des collaborations et de partager des ambitions, des expériences et des pratiques au sein d'un réseau œuvrant pour porter à un niveau global l'importance stratégique d'engagement auprès des organisations paysannes et des agriculteurs familiaux.

² ROPPA : Réseau des organisations paysannes et de producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest ; PROPAC : Plateforme régionale des organisations paysannes d'Afrique centrale ; SACAU : The Southern African Confederation of Agricultural Unions

Transition agroécologique des exploitations familiales pour la durabilité des systèmes alimentaires territoriaux

L'un des axes stratégiques d'Afdi concerne l'adaptation des agricultures familiales au changement climatique, à travers la promotion de l'agroécologie, la gestion des risques climatiques, et le développement de politiques agricoles adéquates. Des projets spécifiques en Côte d'Ivoire, au Mali, au Togo, au Cameroun, à Madagascar et au Burkina Faso, allient recherche-action, participation à l'élaboration des politiques publiques, renforcement technique, valorisation des productions...

Afdi explore aussi la question des crédits carbone et cherche à réduire son empreinte environnementale.

1. Stratégie d'intervention

Afdi et les OP s'appuient sur plusieurs piliers complémentaires :

- **Agroécologie**
Promouvoir des pratiques agricoles durables, respectueuses de l'environnement, adaptées aux réalités locales et aux attentes des consommateurs. Ces pratiques visent à maintenir la fertilité des sols, sécuriser les ressources foncières, préserver la biodiversité et assurer une meilleure résilience face aux aléas climatiques. Parmi les pratiques les plus courantes, on peut citer l'association et la rotation des cultures, l'introduction de légumineuses dans les assolements, l'introduction de semences adaptées aux nouvelles conditions climatiques, la fabrication et l'utilisation de compost, de biointrants, l'aménagement des parcelles avec des canaux de rétention et d'infiltration d'eau, avec des haies vives et des barrières antiérosives, la mise en place de pépinières, les actions de reboisement, les pratiques agroforestières, etc.
- **Gestion des risques climatiques**
Identifier les aléas et vulnérabilités spécifiques, anticiper les impacts et développer des stratégies d'adaptation ; Afdi, en collaboration avec AgriCord, a élaboré et utilise une méthode participative pour faciliter les réflexions des OP dans la construction de la résilience des agricultures familiales face au changement climatique.
- **Plaidoyer et politique agricole**
Soutenir les OP pour promouvoir des politiques favorables à la transition agroécologique et à la durabilité des systèmes alimentaires. L'action climatique des OP et leurs besoins pour réussir la transition agroécologique sont peu pris en compte dans les différentes politiques nationales, qu'elles soient agricoles ou climatiques. Les plaidoyers des OP visent à inverser cette tendance et à renforcer la visibilité de leurs actions d'adaptation des agricultures face au changement climatique.
- **Partenariats stratégiques**
Collaboration étroite avec des instituts de recherche, acteurs privés et bailleurs pour identifier des solutions adaptées.

Focus sur la méthode de construction de la résilience

La démarche de Construction de la Résilience, élaborée par AgriCord, est un guide pour les OP dans leur adaptation au changement climatique. Elle se compose de deux parties complémentaires.

Partie I : Évaluation des risques climatiques

- Identification des aléas climatiques prioritaires (exemples : sécheresses, inondations), analyse de leurs impacts sur les moyens de subsistance des membres des OP et définition des stratégies d'adaptation ;
- Organisation d'ateliers participatifs (2-3 jours), impliquant 15 à 30 représentants (hommes, femmes, jeunes), se concentrant sur 1 à 3 aléas prioritaires pour concevoir des réponses adaptées ;
- Résultat : élaboration d'un plan d'adaptation initial pour les agriculteurs, intégrant des solutions concrètes et accessibles.

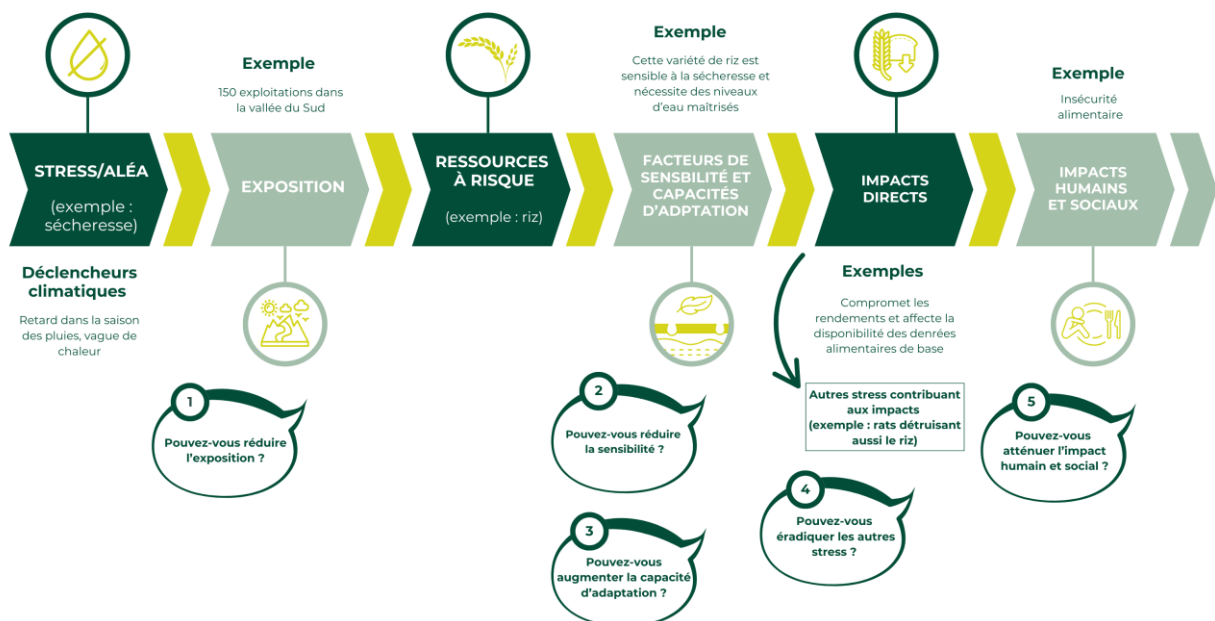
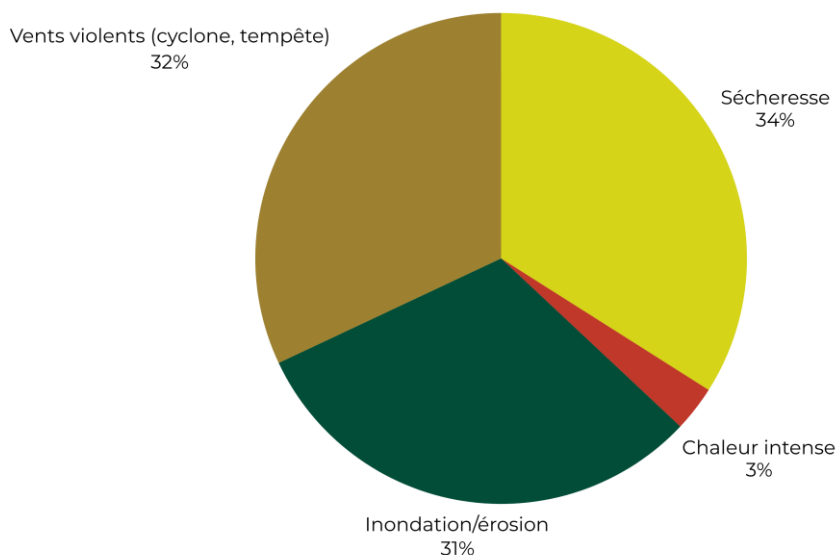


Schéma d'une chaîne d'impact climatique

Partie II : Planification intégrée de la résilience des OP qui s'appuie sur les résultats de la première partie :

- Analyse approfondie des impacts climatiques sur les ressources, les services et les activités des OP ;
- Identification des forces et faiblesses des organisations pour l'action climatique ;
- Développement d'un plan d'action stratégique, basé sur une théorie du changement simplifiée, mobilisant les dirigeants des OP pour définir des solutions systémiques et établir des partenariats stratégiques ;
- Priorisation de solutions participatives pour garantir leur applicabilité à long terme.

Les jeunes et les femmes sont particulièrement vulnérables face aux impacts climatiques. Afdi s'assure que leurs besoins spécifiques (accès aux ressources, formation) sont pris en compte dans les stratégies.



Répartition d'aléas climatiques

Entre 2021 et 2024, Afdi a accompagné l'organisation nationale Réseau SOA et 8 de ses OP membres à Madagascar ainsi que la Coordination togolaise des organisations paysannes (CTOP) et ses 20 OP membres au Togo dans leurs réflexions climatiques. 270 personnes ont participé à ces réflexions sur l'adaptation des agricultures face au changement climatique.

Focus sur la Recherche-action en agroécologie

Les savoirs agricoles traditionnels représentent des ressources territoriales potentiellement activables pour stimuler des formes d'innovation en agriculture et soutenir la mise en place de systèmes agroécologiques performants. En s'associant avec des acteurs de la recherche, Afdi et les OP visent à promouvoir et développer ces savoirs mais aussi à introduire des innovations qui associent les producteurs dans les expérimentations. Les organismes de recherche apportent la méthode et la rigueur scientifiques, renforcent la crédibilité des résultats aux yeux des acteurs institutionnels. Les producteurs, acteurs des expérimentations, s'approprient les innovations et les diffusent aux autres membres de l'OP.

Entre 2022 et 2025, et à titre d'illustration, Afdi a travaillé avec trois organisations paysannes pour l'élaboration de conventions avec les organismes de recherche de leurs pays respectifs³, autour des questions de recherches suivantes :

- **Burkina Faso, filière oignon** : améliorer les revenus des acteurs de la chaîne de valeur oignon à travers (1) l'application de pratiques agroécologiques qui permettent d'améliorer la production et la conservation de l'oignon ; (2) la diminution des pertes post-récolte de l'oignon (qualité des bulbes et des infrastructures de stockage) ; (3) l'amélioration de l'accès au marché des organisations paysannes (warrantage et vente groupée) ;
- **Cameroun, poulet local** : augmentation de la productivité et de la résilience de l'élevage de poulets de race locale afin d'accroître les revenus générés par cette activité, largement gérée par des femmes ;
- **Mali, semences paysannes maraîchères** : développer une filière de semences paysannes maraîchères de qualité reposant sur des pratiques agroécologiques dans un contexte d'accès limité aux semences qui sont chères, proviennent souvent de circuits longs et qui sont parfois inadaptées.

Les premiers résultats montrent que ces recherches actions menées par les paysan.nes et leurs OP :

- Se sont articulées avec les pratiques de résolution de problèmes des agriculteurs/et agricultrices (et autres acteurs concernés) ;
- Ont renforcé les capacités d'expérimentations des agriculteurs, afin qu'ils puissent tester, adopter et/ou adapter une variété de pratiques sur leurs exploitations ;
- Ont accru la qualité et l'intensité des échanges entre agriculteurs et chercheurs, afin d'enrichir les échanges locaux entre pairs par des apports de références scientifiques techniques peu ou mal connues localement ;
- Contribuent à la création de nouvelles références scientifiques-techniques sur des pratiques agroécologiques adaptées localement.

³ Burkina Faso : Institut de l'Environnement de Recherches Agricoles (INERA), Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies (IRSAT). Cameroun : Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD). Mali : Institut d'économie rurale(IER).

Document stratégique

- « *Changement climatique et agriculture familiale, 2022-2027* ».

Guides d'animation et repères méthodologiques

- « *Outil Construction de la résilience – Partie II, 2023* ».
- « *Outil Construction de la résilience – Partie I, 2020* ».
- « *Guide d'utilisation des outils de Construction de la résilience, partie I, 2020* » (actualisation en 2025).
- « *Guide d'utilisation des outils de Construction de la résilience, partie II, 2023* ».

Capitalisations

- « *Coup de projecteur sur l'utilisation de l'outil de construction de la résilience à Madagascar, 2022* ».
- « *Approches et résultats de recherche-action en agroécologie menées par des organisations paysannes du Burkina Faso, du Mali et du Cameroun, 2025* ».

2. Appréciation ou mesure des effets

La mesure des performances agronomiques, économiques, sociales et environnementales des pratiques agroécologiques représente un réel défi. Une expérience pilote de mise en place d'un dispositif participatif de suivi-évaluation est menée au Burkina Faso, en collaboration avec les producteurs, deux OP membres de la Confédération Paysanne du Faso (UNAPOB et COPSAC⁴) et la recherche (INERA, CIRAD). Les résultats serviront à encourager l'adoption de pratiques agroécologiques, alimenter des plaidoyers et orienter les politiques agricoles.

Approche méthodologique et outils

- [Construction participative des critères et indicateurs](#) : les producteurs, les OP et les chercheurs collaborent pour définir des critères d'évaluation qui reflètent leurs priorités. Quatre dimensions sont prises en compte : agronomique, économique, environnementale et sociale ;
- [Collecte et analyse des données](#) : un outil numérique (KoboToolbox) favorise une collecte rapide et fiable des données sur le terrain et la formation des animateurs des OP permet d'assurer une gestion autonome de ce processus. L'analyse des données se fait à l'aide d'une plateforme en ligne conçue spécifiquement à cet effet ;
- [Processus d'évaluation et suivi](#) : la réalisation d'enquêtes de référence, à mi-parcours et finales, combinées à des focus groupes et enquêtes de perception vise à capturer les impacts qualitatifs et quantitatifs tandis que la validation des résultats par les agriculteurs, les OP et les chercheurs garantit leur pertinence ;
- [Partage et valorisation des résultats](#) : la diffusion des résultats auprès des producteurs a pour objectif d'encourager l'adoption des pratiques agroécologiques. Les données pourront être utilisées pour appuyer les plaidoyers des OP et influencer les politiques agricoles en faveur de l'agroécologie.

Le dispositif sera répliqué dans d'autres pays pour :

- Une adoption croissante des pratiques agroécologiques par les producteurs, soutenue par des preuves concrètes de leurs bénéfices ;
- Des résultats tangibles pour démontrer l'impact positif des pratiques sur la résilience des exploitations familiales face au changement climatique ;
- Une meilleure reconnaissance de l'agroécologie dans les politiques agricoles, grâce à des plaidoyers renforcés.

⁴ Unapob : Union nationale des producteurs d'oignons du Burkina et Copsac : Coopérative de prestation de services agricoles.

Performance des services économiques des OP au bénéfice de leurs membres

Dans un contexte de forte modernisation de l'agriculture où la solidité économique des acteurs et la mobilisation des financements sont deux enjeux majeurs, et face à la demande croissante des OP partenaires sur ces thématiques, Afdi s'est donnée pour ambition d'être une « passerelle économique » pour les OP, en participant à leur cheminement dans leurs différentes réflexions et à la mise en œuvre de leurs projets à caractère économique. L'amélioration des services économiques est au cœur de nombreux partenariats entre Afdi et les OP, et vise à :

- **Renforcer** les services aux membres et l'autonomie financière des OP ;
- **Favoriser** l'accès des agriculteurs et des agricultrices à des marchés stables et rémunérateurs ;
- **Assurer** une rémunération décente aux producteurs et à leur famille ;
- **Faciliter** l'insertion professionnelle durable des jeunes et des femmes.

1. Stratégie d'intervention

La stratégie d'intervention, relativement souple, s'adapte aux besoins spécifiques des OP partenaires en s'appuyant sur différents piliers.

A. Consolidation des services économiques des coopératives

Les composantes principales de l'approche sont les suivantes :

- Former les élus, cadres dirigeants et salariés d'OP du Sud à la gestion économique et financière : formations d'élus sur l'analyse de documents de gestion, formations de salariés sur la gestion d'entreprise (comptabilité, gestion...). Différentes pédagogies de formation sont mises en place : collectives, « en situation de travail », coaching...
- Analyse des modèles économiques des OP : réflexion stratégique des OP, études de faisabilité pour le développement de services, analyses de rentabilité sur les services en place, études de marchés... Les modalités sont déployées selon les besoins identifiés : des prestations externes, des appuis-conseils par les salariés Afdi, des échanges avec des structures pairs en France ou dans les pays du Sud...
- Développer des services de conseils économiques et financiers aux OP dans des dispositifs portés par la profession agricole :
 - ✓ Au Burkina Faso, développement d'un centre de gestion pour les organisations paysannes au sein d'une OP faitière de portée nationale (prestations de services de comptabilité, de conseil de gestion) ;
 - ✓ Au Bénin, soutien à la création d'un Centre de Formation et de Conseil Agricole intégrant des services d'appui conseil en gestion d'entreprises ;
 - ✓ Formation de 12 conseillers en gestion d'entreprise et réalisation de plans d'affaires (5 pays).
- Faciliter pour les OP l'accès à de nouveaux financements : veille sur les financements des OP en Afrique, recensement des acteurs du financement et de leurs offres, recensement des capacités financières et besoins de financement des OP du Sud partenaires d'Afdi, élaboration des plans d'affaires des OP partenaires d'Afdi et de leurs demandes de financement (à travers le réseau des Afdi régionales et dans les cellules, construction d'opération de mécénats de compétences avec des partenaires Nord d'Afdi tel que le Crédit Agricole), et soutien à la mise en place de partenariats avec de nouveaux acteurs financiers.

Focus sur le renforcement de compétences des conseillers de gestion d'Afdi et des OP partenaires – Collaboration avec Agrilearn⁵

Afdi renforce les compétences des conseillers de gestion tant au sein de ses équipes locales qui interviennent auprès des OP, que dans les équipes des OP ayant développé du conseil de gestion à leurs membres. Pour cette mission, Afdi a développé une collaboration avec Agrilearn, structure spécialisée dans la formation agricole à distance.

1. Objectif

Pour Afdi, l'objectif est de contribuer à la consolidation économique et financière des organisations paysannes en Afrique subsaharienne et à Madagascar en :

- Mettant à jour et en consolidant les compétences des conseillers de gestion en matière de gestion économique et financière ;
- Elaborant des méthodes de travail et des outils communs ;
- Installant une dynamique de réseau entre les chargés de mission Afdi et les conseillers de gestion des OP partenaires, permettant une progression continue des collaborateurs (partage d'expériences, croisement d'information, échange entre pairs...) et une certaine émulation.

2. Acteurs / Pays

Ont participé :

- 7 OP d'envergure nationale issues de 5 pays
- 6 cellules pays d'Afdi

3. Processus

Une première session de formation 100% en distanciel sur :

- Mise à jour des compétences en comptabilité/gestion ;
- Méthodologie de réalisation de plans d'affaires (harmonisation des méthodes de travail) ;
- Mise à disposition d'un logiciel pour l'élaboration de prévisionnels économiques.

Avec une méthodologie comprenant des temps de formation synchrones (classes virtuelles), et des temps de formation asynchrones (vidéos, quiz...).

- Des séances de partage d'expérience entre les conseillers ;
- Une seconde session de formation 100% en distanciel sur : « *Accompagner un projet économique d'une OP basé sur un plan d'affaires existant* ».

Avec une méthodologie fondée sur une analyse collaborative (étude de cas réels partagés par les conseillers, identification des facteurs de réussite et des points de vigilance), des temps de formation asynchrones (vidéos, quiz, élaboration d'une méthode standardisée pour le suivi post-projet), des séances de coaching individualisées.

4. Résultats

- Renforcement des compétences de 9 conseillers OP et 7 conseillers d'Afdi en gestion économique et financière ;
- Adoption d'une approche harmonisée de conseil aux OP dans leurs projets ;
- Amélioration de la qualité des interventions et de l'impact des projets agricoles à travers une collaboration renforcée entre les conseillers.

Cette méthode combine apprentissage pratique et théorique, favorisant la collaboration entre les acteurs.

⁵ [Agrilearn](#) est un réseau de plus de 40 formateurs, experts reconnus dans leur domaine, spécialisé dans la formation à distance ; il construit les actions de formation sur la logique de la carte du savoir : "Quelles sont toutes les connaissances dont un agriculteur a besoin pour faire face aux enjeux d'aujourd'hui et de demain ?".

Guides d'animation et repères méthodologiques

- Fiche de synthèse et enregistrement vidéo « *Webinaire 3 - Développer des services performants et pérennes au sein des OP* ».
- Formation Afdi/Agrilearn, « *Accompagner un projet économique d'une OP basé sur un plan d'affaires existant* », 2023 et « *Gestion et plans d'affaires* », 2021.

Enregistrement vidéo

- Session de formation en visioconférence (18 séances).

B. Insertion des OP et de leurs membres dans les marchés - Valorisation des productions par la qualité et l'origine

Les démarches de valorisation des productions agricoles s'appuient sur des stratégies telles que la certification, l'établissement de labels, la transformation, la mise en relation avec des entreprises, permettant aux OP de mieux se positionner sur les marchés tout en garantissant une rémunération des producteurs et une gestion durable des ressources. Ces systèmes de production durables répondent à des standards de qualité et de responsabilité sociale et environnementale.

Valorisation par la qualité et la certification : Afdi et les OP mettent en place des démarches collectives de certification et de valorisation des produits agricoles, tels les cahiers des charges spécifiques, qui visent à garantir une qualité homogène et à différencier les produits sur le marché.

Transformation des produits : des groupements de transformatrices sont accompagnés dans la gestion collective de leurs produits transformés et la mise en place de marques distinctives. L'objectif est de réduire les coûts de production, d'élargir l'accès aux marchés locaux et de garantir la qualité des produits à travers des cahiers des charges et des certifications.

Partenariats économiques responsables (PER) : un PER, concept développé par Afdi, se définit comme un partenariat pluri-acteurs impliquant des organisations économiques de France et de pays du Sud (coopératives agricoles en particulier) autour d'une chaîne de valeur inclusive et durable. Afdi facilite des partenariats économiques responsables, en établissant des relations durables entre les OP et des entreprises, notamment des coopératives agricoles françaises. Afdi y exerce les rôles d'animation et de médiation entre les opérateurs économiques agricoles et agro-alimentaires français et africains ; d'appui technique et financier aux OP du Sud pour relever les défis de la contractualisation ; de garant éthique à travers la co-construction de démarches équitables et/ou responsables et le suivi de l'impact social pour les agriculteurs familiaux africains.

Gouvernance partagée et démarches de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) : les OP du Sud expriment un enthousiasme fort pour développer leurs services économiques, fidéliser les producteurs et accéder à de nouveaux marchés, avec des enjeux induits en matière de formation sur les principes et la gestion coopérative face aux évolutions législatives (par exemple, l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives adopté en 2010 par l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA)). Les attentes sociétales vis-à-vis de l'alimentation augmentent en Europe comme en Afrique, et un ensemble d'initiatives et de normes se développe, en relation avec la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE⁶) en tant que contribution des entreprises au développement durable. Dans ce contexte, Afdi facilite des réflexions partagées entre acteurs Nord/Sud sur la gouvernance des coopératives, et propose aux OPA françaises des démarches permettant de valoriser leur RSE au travers de leur engagement avec Afdi (par exemple, avec La Coopération Agricole dans le cadre de la norme ISO 26030 sur la RSE des entreprises agro-alimentaires).

⁶ La RSE est définie par la Commission européenne comme « *l'intégration volontaire, par les entreprises, de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes* ».

Les acteurs

Afdi Nouvelle-Aquitaine (Afdi NA) est en partenariat avec le Réseau des producteurs d'ananas du Bénin (Répub), union de 29 coopératives rassemblant 810 producteurs, dont les deux tiers cultivent moins d'un hectare d'ananas. Afdi a soutenu 162 producteurs dans une démarche bio, pour un volume de 11 200 tonnes certifiées par Ecocert.



Terres du Sud est un groupe coopératif en Nouvelle-Aquitaine, engagé dans une démarche RSE ; il a contribué à créer « Jus du Soleil », société spécialisée dans la production et la commercialisation de jus de fruits. Au cours d'une mission au Bénin organisée par Afdi NA en 2015, Terres du Sud rencontre la propriétaire de « Fruits Tillou », entreprise béninoise spécialisée dans l'export d'ananas.

Le projet

Le projet d'unité industrielle de transformation de l'ananas bio de la variété « Pain de sucre » en jus est lancé, avec un plan d'affaires et un dossier de crédit. La société « Jus Tillou » est créée, avec un capital partagé entre l'entrepreneuse béninoise, la coopérative Terres du Sud, le République et l'équipementier de l'usine. Des contrats d'exclusivité réciproque sont signés d'une part entre le République et Jus Tillou, d'autre part entre Jus Tillou et Jus du Soleil.



Dès la première année de mise en service de l'usine en 2016, le République livre plus de 2 200 tonnes d'ananas bio.

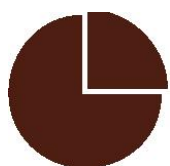
Le rôle d'Afdi

- Afdi Nouvelle-Aquitaine signe avec Terres du Sud et le République **une convention tripartite** visant à matérialiser le partenariat entre les deux coopératives, formaliser leurs engagements et légitimer les rôles de facilitateur et de garant éthique d'Afdi. Cette convention inclut une contribution financière de Terres du Sud au programme d'actions techniques du République.
- En 2018, en réponse à l'effondrement des prix sur le marché mondial avec l'arrivée massive de jus bio du Costa Rica, Afdi propose aux acteurs du PER de **rechercher une certification commerce équitable**/Max Havelaar, obtenue en octobre.

Les acquis

- La présence du République dans la société à capital partagé représente une innovation en termes de gouvernance ;
- Le développement de la filière bio constitue un nouveau débouché pour les producteurs du République ;
- La connaissance de la filière par Afdi et les financements mobilisés permettent à l'OP de maîtriser les techniques de production bio, la planification de la production et le domaine économique, avec un travail sur les prix de revient et les marges, le pilotage de la stratégie commerciale ;
- Les échanges professionnels réguliers entre le République et le distributeur final ont construit une relation entre producteurs du Nord et du Sud, au-delà du commerce ;
- La présence d'une entreprise de transformation dans la zone de production crée de la valeur et de l'emploi sur place.

Les défis et perspectives



Le PER n'échappe pas aux contraintes du marché et à l'obligation de rentabilité des usines ; sa viabilité repose sur une gouvernance transparente, un respect rigoureux des obligations contractuelles et une anticipation des cycles de production. Les parties prenantes doivent échanger des informations très régulièrement dans le but de maintenir la confiance entre acteurs, de s'adapter aux évolutions, de créer toujours plus de valeur et de la répartir harmonieusement.

La communication auprès des consommateurs pour asseoir la notoriété de l'ananas bio équitable du Bénin - origine et variété Pain de sucre, doit être confortée ; Ce pourrait être à travers une réflexion sur la certification IGP – indication géographique protégée.

Bibliographie et Outils Afdi

Guides d'animation et repères méthodologiques

- « Améliorer la valorisation des productions de l'agriculture familiale par la qualité et/ou l'origine, 2014 ».
- « Des expériences de valorisation des productions par la vente groupée accompagnées par Afdi, 2014 ».

Capitalisations

- « Partenariats économiques responsables, une passerelle innovante entre organisations de producteurs, 2023 ».

C. Conseil à l'exploitation familiale (CEF)

Afdi soutient des dispositifs de conseil adaptés aux besoins des OP et de leurs membres, matérialisés par plusieurs actions et étapes clés pour identifier, définir et mettre en œuvre des services de conseil efficaces.

Définition des besoins des producteurs : en fonction de leurs situations sociales, économiques et environnementales, les OP identifient les membres bénéficiaires, analysent les services présents dans leur environnement et apprécient les aspirations personnelles des agriculteurs. Cette approche permet de cibler les priorités et de développer des stratégies de conseil adaptées aux besoins spécifiques des membres.

Dimensionnement du dispositif de conseil : en tenant compte des ressources humaines et financières disponibles, une réflexion permet de cibler le nombre de personnes concernées, l'intégration des services de conseil dans la gestion globale de l'OP, et la coordination avec d'autres services (technique, commercial, formation) de l'OP. Les enjeux portent également sur le choix des moyens humains et financiers nécessaires pour assurer la pérennité et l'efficacité du dispositif, en considérant les capacités d'autofinancement souvent limitées des producteurs.

Méthodes de conseil : Afdi et les OP cherchent à utiliser des méthodes de conseil adaptées aux objectifs des OP et aux besoins des producteurs – conseil technique, gestion des récoltes et des greniers... Le CEF permet aux producteurs de prendre des décisions éclairées et stratégiques pour leur exploitation. Il peut être dispensé sous différentes formes : par groupe ou filière, de manière individuelle ou collective, par des conseillers ou des paysans-relais. Il s'agit de renforcer la capacité des producteurs à gérer leur exploitation en intégrant des innovations techniques, en améliorant leur gestion économique et en saisissant les opportunités des services économiques des OP. La formation des conseillers et des paysans-relais est un point clé pour atteindre ces objectifs.

Ressources et pérennité : une préparation minutieuse est déterminante pour la mise en place du CEF. Le financement du conseil est planifié dans la durée pour assurer la continuité et l'adaptation du dispositif. Les évaluations régulières permettent de réajuster les actions et d'assurer la pertinence des services de conseil au fil du temps.

Bibliographie et Outils Afdi

Guides d'animation et repères méthodologiques

- « *Guide pratique CEF pour les paysannes relais, projet Alfop, 2023* ».
- « *Place des organisations paysannes (OP) dans les dispositifs de conseil, 2018* ».
- « *Quel accompagnement proposer à une OP pour choisir une activité de conseil à l'exploitation familiale ?* » et ses 5 modules d'animation de groupe à l'usage des animateurs : 1. Gestion des greniers 2. Prévision des cultures 3. Prévision de trésorerie 4. Assolement/rotation 5. Le conseil global à l'exploitation agricole, 2012.

Etudes

- « *Vers une meilleure compréhension des systèmes d'exploitation pour un renforcement du conseil à l'exploitation familiale des organisations paysannes au Burkina Faso, 2011* ».
- « *Le conseil agricole et les organisations de producteurs au Burkina Faso : rôle et place des OP dans la gestion des dispositifs de conseil, 2010* ».

Capitalisations

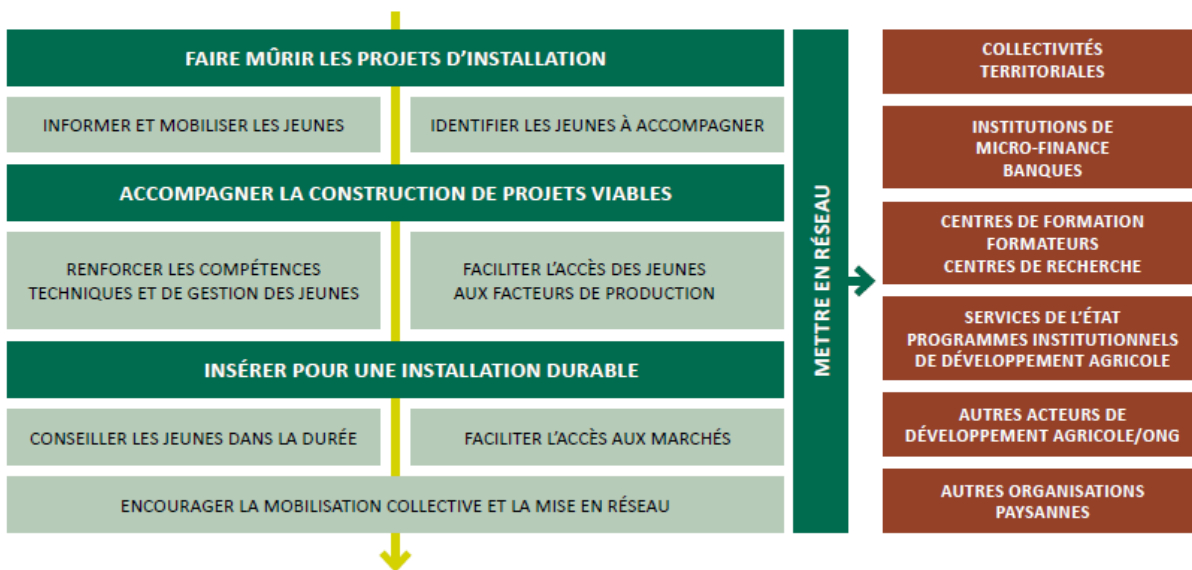
- « *Les paysans relais, acteurs de la diffusion de nouvelles pratiques à travers les groupes de développement, 2014* ».
- « *Capitalisation des expériences de conseil de 4 OP (CAGEF, FEPAB, FNGN et FPFD) : Historique, outils et méthodes utilisés, problèmes rencontrés, perspectives, 2012* ».

D. Accès à l'emploi et professionnalisation des jeunes ruraux dans les métiers de l'agriculture

Le renouvellement des générations en agriculture est une préoccupation croissante des organisations paysannes, partagée par Afdi. Certaines organisations partenaires proposent des services divers dédiés aux jeunes : formations, accès aux financements et aux marchés...

Animation par les OP de dispositifs d'insertion professionnelle des jeunes en agriculture : ces dispositifs incluent des formations techniques (formation duale, fermes écoles, formation classique...) et de gestion, l'appui-conseil à la création de projets agricoles viables et des facilités dans l'accès aux ressources (terre, financements, intrants) et aux marchés. Certaines OP aident également les jeunes dans l'élaboration et la consolidation de leurs projets professionnels.

Afdi mobilise de l'expertise française (syndicat Jeunes Agriculteurs, chambres d'agriculture, enseignement agricole) et des financements à différentes étapes : réflexions en amont, recherche de financement, suivi de la mise en œuvre...



Rôles possibles d'une OP dans l'installation des jeunes en agriculture

Promotion des espaces d'échanges entre jeunes agriculteurs et ruraux : la mise en place de groupes de partage d'expériences et de coopératives de jeunes au sein des OP permettent à ces derniers de se soutenir mutuellement et de se structurer, d'une part pour mieux négocier l'accès aux marchés et aux ressources et d'autre part pour mieux définir leurs besoins et contribuer à la mise en place des dispositifs d'insertion professionnelle dans les OP. Dans plusieurs pays, des groupes de jeunes sont formés pour accéder à des financements, mettre en place des projets collectifs et mieux défendre leurs intérêts dans les négociations avec les acteurs du marché. Ces structures et groupes informels donnent aussi aux jeunes un espace d'expression et les inscrivent dans un processus d'apprentissage à la prise de responsabilités.

Afdi organise des missions d'échanges entre jeunes agriculteurs du Sud (Afrique, Asie, Caraïbes) et leurs homologues français, autour de la diffusion de pratiques agricoles et la défense collective des jeunes dans le secteur agricole. Cette collaboration internationale permet de renforcer les capacités des OP et d'élargir les opportunités pour les jeunes agriculteurs.

Focus sur le dispositif d'installation des jeunes au Cameroun

Afdi, la Confédération nationale des producteurs de cacao du Cameroun (Conaprocac), l'Union nationale des aviculteurs du Cameroun (Unacam), l'Institut Agricole d'Obala (IAO) et la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or ont mené ensemble une action visant à former et insérer les jeunes ruraux dans la production agricole et l'entrepreneuriat.

Diagnostic initial : les OP, la Conaprocac et l'Unacam, ont participé à une analyse des besoins permettant d'identifier les pratiques clés et les compétences nécessaires pour construire des contenus de formation adaptés.

Elaboration des formations : à travers la méthodologie des Situations de Travail Locales (STL), des modules pédagogiques ont été proposés par l'IAO et la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, intégrant les réalités de terrain et les savoir-faire locaux.

Formation duale : chaque jeune a suivi cinq semaines de formation théorique et quatre semaines de stage pratique auprès de maîtres de stage membres des OP, permettant un apprentissage diversifié.

Suivi post-formation : un réseau de conseillers-paysans, professionnels membres des OP, a été structuré pour soutenir les jeunes durant leur phase d'installation par des visites régulières et des échanges à distance.

Résultats : 358 jeunes, dont 77 femmes, ont été formés. Parmi eux, 177 ont lancé ou repris une activité agricole, notamment dans les filières cacao et aviculture.

Perspectives : la création de "mouvements jeunes" au sein des coopératives vise à pérenniser cet effort, en favorisant la structuration, l'implication dans les décisions des OP et le renouvellement des leaders.

Importance du numérique : les plateformes de mise en relation, d'information sur les marchés agricoles (comme SIMAgri ou N'Kalo), ainsi que les vidéos/tutoriels de techniques agricoles sont des outils importants pour la professionnalisation des jeunes et leur accès aux informations pertinentes. Les OP intègrent ces outils numériques pour améliorer la visibilité des jeunes dans le secteur agricole et pour stimuler l'attractivité des métiers agricoles.

Focus sur le projet Jinov

Le projet Jinov, construit par Afdi et la coordination nationale des OP du Mali (CNOP), a développé une approche novatrice pour intégrer les jeunes ruraux dans les métiers agricoles en mobilisant le numérique.

Diagnostiques et centres de ressources

Deux diagnostics ont permis de comprendre les besoins des jeunes et d'installer des centres de ressources dans les cercles de Kati et Ségou. Ces espaces offrent un accès à des équipements numériques, des animations et un coaching individualisé.

Formations et conseils

Des médiateurs formés animent des ateliers sur la littératie numérique, la recherche d'informations agricoles et l'élaboration de plans d'affaires. Les jeunes découvrent des techniques agricoles, améliorent leurs productions et explorent des débouchés commerciaux grâce aux outils numériques.

Collaboration avec les OP

En lien avec les organisations paysannes, le projet favorise l'accès des jeunes à des services agricoles et encourage leur inclusion dans les dynamiques collectives et les filières économiques locales.

Résultats clés

Plus de 1 000 jeunes ont participé aux formations et animations, et certains ont initié des projets agricoles rentables, démontrant ainsi l'impact du numérique sur la professionnalisation et l'attractivité des métiers agricoles.

Bibliographie et Outils Afdi :

Guides d'animation et repères méthodologiques

- « Analyser les conditions d'accès au foncier et de sécurisation foncière des jeunes agriculteurs, 2020 ».
- « L'installation des jeunes en agriculture par les organisations de producteurs agricoles, 2017 ».

Capitalisations

- « Une démarche innovante d'inclusion numérique porteuse d'avenir pour les jeunes ruraux du Mali, 2022 ».
- « Expériences d'agri-agences intervenant en Asie du Sud-Est sur l'insertion professionnelles des jeunes agriculteurs, 2020 ».
- « Jeunes agriculteurs à Madagascar : des exploitations viables avec le soutien des OP, un dispositif innovant à Madagascar, 2019 ».

2. Appréciation ou mesure des effets

Selon les thématiques différentes mesures d'appréciation et d'effets sont réalisées.

Consolidation des services économiques des OP et insertion dans les marchés

Les résultats sont évalués annuellement avec les OP partenaires.

Changement évalué	Indicateur
Les services économiques mis en place par les OP sont rentables à long-terme	Pourcentage d'OP à vocation économique avec une amélioration de leur excédent brut d'exploitation
Les OP ont accédé plus facilement aux crédits	Pourcentage d'OP qui ont amélioré leur accès au crédit
Les OP ont davantage de partenaires commerciaux stables	Pourcentage d'OP dont le nombre de contrats de vente groupée a augmenté depuis le dernier temps de mesure

Une partie de ces indicateurs (effets, résultats) sont réguliers. Ils permettent d'avoir une évaluation de l'évolution des OP partenaires en matière de viabilité économique et financière et d'accès aux financements, et de présenter des tendances afin de permettre à Afdi d'améliorer ou de faire évoluer son approche.

En parallèle, des enquêtes de perception auprès des OP partenaires permettent d'évaluer leur satisfaction et celle des membres.

Des outils comme le Profiling et le Bilan de Santé Financière (BSF) (voir leur description ci-dessous - paragraphe sur les politiques organisationnelles des OP) viennent compléter les analyses.

Conseil à l'exploitation familiale (CEF)

La qualité des dispositifs de conseil se mesure à travers :

- Le bon fonctionnement des dispositifs de conseil : nombre de producteurs concernés, durabilité dans le temps ;
- Pour les conseils individuels, l'évolution de la marge brute par production, comparée à la marge du groupe ;
- La dynamique du groupe Conseil d'Afdi : nombre de réunions, nombre de sujets traités collectivement, nombre d'OP travaillant sur la thématique, évolution des méthodes proposées.

Les méthodes et outils sont améliorés au fur et à mesure, en tenant compte des retours d'expériences, des attentes exprimées par les OP et leurs membres. Chaque Afdi les adapte au contexte local et aux attentes des membres de l'OP partenaire.

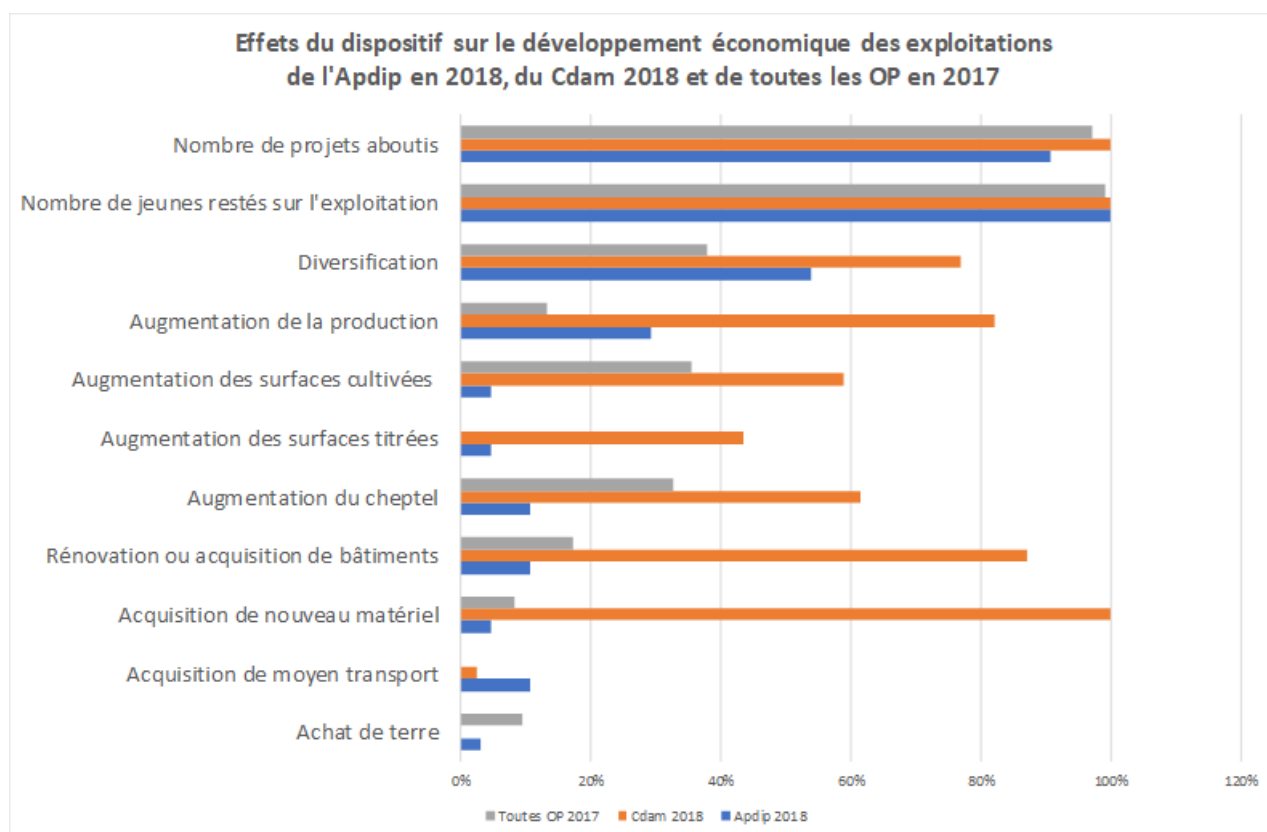
Accès à l'emploi et professionnalisation des jeunes ruraux dans les métiers de l'agriculture

Les suivis mis en place sont aussi divers que les dispositifs portés par les organisations paysannes pour l'insertion des jeunes dans les métiers agricoles.

La majorité des OP renseigne les indicateurs suivants :

- Le nombre de jeunes formés ;
- Le type de soutien apporté : accès au crédit, dotation en équipement ou intrants... ;
- Le nombre de jeunes installés et leur évolution dans le temps ;
- L'intégration des jeunes dans l'OP et leur prise de responsabilité.

Certaines OP ont un dispositif de suivi de critères économiques ; exemple ci-dessous des OP du Réseau SOA à Madagascar.



Pour communiquer sur ces expériences et attirer de nouveaux jeunes, [les histoires / réussites des jeunes](#) accompagnés sont restituées dans des capsules vidéo ou des témoignages écrits.

Deux organisations paysannes, avec le soutien d'Afdi, ont mis en place [un observatoire des exploitations familiales](#), avec un suivi particulier des exploitations de jeunes agriculteurs ; la coordination nationale des organisations paysannes (CNOP) au Mali et Réseau SOA à Madagascar.

Participation des OP à la gouvernance de filières durables et à la stabilité des territoires

Afdi coopère avec les OP pour améliorer leur participation à la gouvernance des systèmes alimentaires locaux et nationaux, à travers leur positionnement dans des filières durables et dans les interprofessions quand elles existent et pour qu'elles soient reconnues en tant qu'acteurs crédibles dans les processus de gouvernance territoriale. En travaillant sur des sujets comme le foncier, l'eau ou la gestion des risques, les OP jouent un rôle clé dans la stabilisation des territoires ruraux et sont des interlocuteurs de confiance dans les démarches de développement local.

1. Stratégie d'intervention

A. Insertion des OP dans les filières durables

Afdi collabore avec les OP structurées autour d'un produit pour accroître leur légitimité, développer leur participation aux interprofessions ou cadres de concertation interprofessionnels et établir des relations contractuelles avec les acteurs économiques.

Renforcement des capacités des OP pour la gouvernance des filières à travers leur participation à la création et la gestion des interprofessions ou des cadres pluri-acteurs (tables filières, clusters). L'objectif est d'assurer que les OP soient formées et suffisamment structurées et représentatives des producteurs pour y jouer un rôle actif et influent.

Développement des relations au sein des filières par la création de circuits courts, la transformation des produits et la certification qui garantit la qualité des produits et leur valorisation sur le marché, la négociation et la contractualisation avec les acteurs économiques. Les actions ciblent :

- La mise en place de cahiers des charges pour encadrer les pratiques des filières ;
- La création de partenariats contractuels entre OP et transformateurs ;
- L'insertion des coopératives de femmes dans les filières, avec un focus particulier sur la transformation.

Les filières semences végétales présentent des enjeux spécifiques pour les OP.

Renforcement des capacités locales et gestion des filières : Afdi met l'accent sur l'insertion des OP de producteurs de semences dans leur filière et dans l'interprofession quand elle existe, avec l'expertise de SEMAE, l'interprofession semences et plants française, partenaire d'Afdi depuis 2023.

Adaptation des politiques semencières et plaidoyers législatifs : les enjeux incluent :

- L'adaptation des réglementations aux réalités des producteurs semenciers ;
- L'adaptation aux défis du changement climatique et de la biosécurité ;
- La reconnaissance des semences paysannes et leur intégration dans les programmes publics d'intrants subventionnés.

Promotion de l'agroécologie et des semences adaptées : la préservation des semences locales traditionnelles par les OP contribue au maintien de la biodiversité et permet de réhabiliter des variétés rustiques, souvent plus résilientes aux effets du changement climatique.

Production et commercialisation de semences certifiées : par l'intégration de réseaux de paysans semenciers dans des dispositifs de certification, les OP promeuvent les variétés les plus adaptées aux conditions locales et aux attentes des consommateurs ; elles encouragent les coopératives locales à promouvoir la vente directe de semences.

Focus sur l'analyse de la filière Semences au Bénin avec SEMAE

Le partenariat entre SEMAE et Afdi a permis de mener une analyse approfondie de la filière semences au Bénin, en collaboration avec la fédération nationale des producteurs de semences (FNPS-B) et d'autres acteurs locaux.

Enjeux de la filière

- L'agriculture représente 25% du PIB béninois, mais la faible utilisation de semences certifiées (moins de 10 % en 2023) limite les rendements ;
- Le réinvestissement de l'État dans la filière, avec la création de la Société béninoise de développement des semences végétales, redéfinit l'organisation et les rôles des acteurs.

Acteurs et organisation

- Les acteurs publics dominent la production des semences de base, et la participation privée reste limitée ;
- La FNPS-B, fédérant 52 coopératives, joue un rôle central dans la structuration et la représentation des producteurs.

Points clés de l'analyse

- La production et distribution de semences sont freinées par une faible organisation, des infrastructures limitées et un manque de coordination entre acteurs publics et privés ;
- La planification centralisée de la production manque de flexibilité pour répondre aux besoins du marché.

Recommandations

- Encourager l'intégration des acteurs privés pour dynamiser la production de semences de base ;
- Investir dans des infrastructures de stockage et des plateformes de démonstration ;
- Revoir les procédures de certification pour simplifier les démarches et renforcer la qualité des semences.

Cette analyse vise à construire une filière semencière performante et adaptée aux besoins locaux.

Bibliographie et Outils Afdi

Guides d'animation et repères méthodologiques

- « *Animer un atelier de cartographie des acteurs d'une filière - Exemples issus de la cartographie des acteurs de la filière semences maraichères au Mali, 2016* ».

Capitalisations

- « *Accompagner les organisations paysannes dans le renforcement de la place des producteurs au sein des chaînes de valeur : l'exemple des filières cacao au Cameroun, en Indonésie, à Madagascar et en République Démocratique du Congo, 2017* ».
- « *Une offre de services structurée visant à renforcer le poids des producteurs dans la chaîne de valeur de l'anacarde - Exemple de l'Union Régionale des Coopératives de Producteurs d'Anacarde de l'Atacora-Donga (URCPA-AD), 2017* ».

B. Gouvernance des territoires

Face à des crises multiples qui fragilisent les systèmes alimentaires locaux, Afdi s'associe aux OP pour améliorer la coopération entre les parties prenantes, renforcer leur rôle dans les décisions locales et promouvoir des territoires ruraux résilients et bien gouvernés.

Concertations pluri-acteurs pour la gouvernance territoriale

Afdi soutient les OP dans des démarches de concertation multi-acteurs, afin de favoriser une gouvernance plus inclusive et une meilleure gestion des ressources au niveau local.

Gestion des ressources naturelles et de l'environnement

Afdi agit auprès des OP pour améliorer la gestion des ressources naturelles essentielles à la vie des communautés rurales, comme l'eau et le foncier.

La complémentarité des concertations filières et territoriales

Les concertations territoriales et filières sont des processus distincts, mais profondément complémentaires. En agissant à la fois sur les enjeux filières et territoriaux, les OP créent des synergies entre les acteurs, facilitent les dialogues multi-acteurs à différentes échelles, et contribuent à la mise en place de systèmes alimentaires territorialisés : ils englobent les politiques de développement local, gèrent au mieux les ressources naturelles, valorisent les produits dans des filières courtes qui encouragent des petites et moyennes entreprises de transformation ou de distribution alimentaires.

2. Appréciation ou mesure des effets

Depuis 2020, avec une périodicité de trois ans environ, Afdi mène avec les OP partenaires des enquêtes de perception pour recueillir leurs avis sur leur participation aux cadres territoriaux et filières, et qualifier leur influence.

Ces enquêtes mettent en valeur le type de concertations auxquelles les OP sont associées, le nombre et le statut des parties prenantes, leurs règles de gestion et leur rôle.

Les OP donnent leur perception sur la qualité des échanges, les décisions prises et si elles se sentent bien représentées et écoutées. Le nombre de propositions des OP prises en compte dans les textes du cadre de concertation en est un indicateur.

Une seconde partie des enquêtes cible le rôle d'Afdi auprès des OP : les méthodes mobilisées - intervention d'OPA françaises, références d'autres pays, conseil de proximité des chargés de mission pays - et la légitimation des OP dans ces cadres de concertation.

Si les résultats concrets doivent être mesurés sur un temps plus long, les analyses montrent clairement une ouverture des OP à une plus grande diversité d'acteurs et une meilleure maîtrise des enjeux. Les OP se sentent mieux représentées et plus légitimes dans les concertations au sein des filières.

Politiques organisationnelles des OP orientées vers l'inclusivité et la consolidation de leur gouvernance

L'appui d'Afdi à la gouvernance des OP est central et concerne tous les partenaires ; les OP fortes et reconnues dans leur environnement sont des interlocutrices crédibles dans les filières, dans les territoires et vis-à-vis de leur Etat. Les compétences internes à renforcer sont identifiées avec les OP par un autodiagnostic couvrant sept domaines clés : participation des membres, capacité professionnelle, reddition de comptes, inclusivité, solidité financière, capacité à rendre des services aux membres, réseautage.

Afdi, qui mobilise des élus et salariés des OPA françaises, apporte sur ces questions une valeur ajoutée, par l'expérience pratique de ses membres.

1. Stratégie d'intervention

A. Viabilité financière

La viabilité financière des OP est un enjeu clé, car une gestion financière solide leur permet de se développer, de répondre efficacement aux besoins de leurs membres et de devenir des interlocuteurs crédibles dans leurs contextes agricoles. Afdi promeut les initiatives qui favorisent l'autonomie des OP et une gestion saine et pérenne de leurs ressources :

Renforcement des capacités financières

Afdi, à travers son équipe technique, en France et dans les bureaux pays, et avec des partenaires comme le réseau Accompagnement et Stratégie (AS) et le Cerfrance forment les OP à une gestion financière rigoureuse, garantissant ainsi leur pérennité et leur autonomie. Afdi utilise un outil appelé Bilan de santé financière (BSF) qui permet l'auto-évaluation par l'OP de ses compétences et de ses pratiques. Un centre de gestion a été mis en place au Burkina Faso pour offrir un soutien technique plus poussé dans la comptabilité et le conseil de gestion aux OP.

Focus sur la mise en place d'un centre de gestion pour les OP au Burkina Faso

Contexte / Acteurs

Face à l'absence de services de gestion adaptés et spécifiquement dédiés à la profession agricole, Afdi, en collaboration avec le ROPPA, a initié un projet innovant au niveau régional ouest africain : la création d'un Centre de Gestion des Organisations Paysannes (CGOP), destiné à proposer des services pérennes de comptabilité, d'analyses économiques et financières, et de conseils de gestion. Ce dispositif, porté par les organisations paysannes elles-mêmes, a été mis en œuvre au Burkina Faso par la Confédération Paysanne du Faso (CPF), organisation nationale membre du ROPPA, qui propose ses services à toutes les OP du Burkina Faso.

Le projet

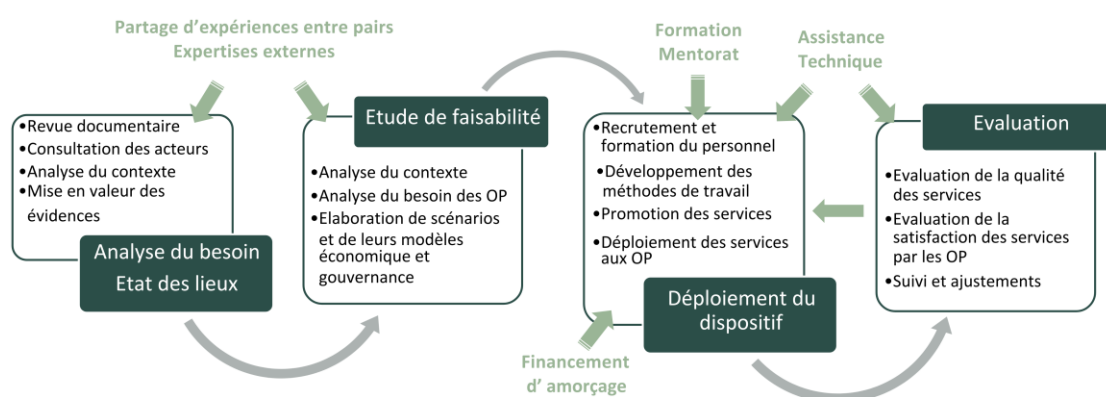
Le projet s'est décomposé en plusieurs étapes :

- Etat des lieux et analyse des besoins des OP ;
- Etude de faisabilité : contexte, besoins des OP en matière de conseil de gestion, acteurs en place, positionnement, élaboration du modèle économique et de gouvernance ;
- Mise en place du dispositif (recrutement, méthode de travail, promotion, déploiement des services...)
- Evaluation de la qualité des services et de la satisfaction des OP, et ajustements.

Le rôle d'Afdi

Dans le cadre d'un financement de l'AFD, l'intervention d'Afdi dans le déploiement de dispositifs a été de plusieurs ordres :

- Analyse des besoins, effectuée par des ressources humaines internes à Afdi ;
- Mobilisation d'expertises externes auprès de structures pairs (réseau Cerfrance, Ambre Conseil) pour l'étude de faisabilité ;
- Apport d'un financement d'amorçage ;
- Renforcement des capacités du personnel du Centre de Gestion : formation, coaching-mentorat, assistance technique, partage d'expériences avec le réseau Cerfrance, Ambre Conseil, le réseau AS, Agrilearn.



Parcours de mise en place du CGOP

Les résultats

Le CGOP a développé une palette de services dans de grands domaines du conseil d'entreprise : des services de comptabilité, de conseil de gestion et de recherche de financements.

En 2 ans de fonctionnement, plus de 46 prestations ont été rendues (dont 60% des services orientés vers des services de comptabilité), et le CGOP progresse selon les prévisions dans son processus d'autonomisation.

Les conseillers ont affiné leurs compétences et obtenu un agrément en qualité d'Expert auprès de l'Agence pour la Promotion de l'Expertise Nationale (APEN), qui valorise leur expertise et certifie de leurs compétences auprès des OP.

Les défis et perspectives

- La question de la pérennité économique reste un point de vigilance car l'OP est tiraillée entre la volonté de maintenir des prix de services « modestes » (conformément à l'engagement des dirigeants de la CPF) et le niveau des charges à assumer ;
- Au regard de la demande, une phase d'extension à d'autres zones géographiques du Burkina Faso est à concevoir, tout en stabilisant le modèle économique ;
- Des extensions de services pourront couvrir de nouvelles gammes dans les champs du conseil juridique et fiscal, et renforcer les services de recherche de financement.

Soutien à la diversification des sources de revenus

Pour éviter la dépendance aux financements externes, Afdi encourage les OP à explorer des mécanismes de financement diversifiés, comme les partenariats avec des entreprises privées ou des institutions financières locales, ainsi qu'à saisir des opportunités de financement diversifiées, telles que les appels d'offres des autorités locales et nationales ou les fonds nationaux de développement agricole, les marchés institutionnels, les fonds de finance solidaire...

Bibliographie et Outils Afdi :

Boîte à outil du conseiller de gestion

- « Mise en place d'une boîte à outil des conseillers de gestion, 2024 ».
- « Boîte à outils comptables à l'usage des OP, 2013 ».

Capitalisation

- « Le Centre de Gestion des OP du Burkina, un dispositif innovant d'appui-conseil aux OP dans les champs de la comptabilité, du conseil de gestion, et de l'accès aux financements, 2025 ».
- « Évaluation de la viabilité financière des organisations paysannes soutenues par AgriCord dans le cadre du programme FFP/ Afrique, AgriCord, Gerda Heyde, 2018 ».

B. Capacités professionnelles

Le renforcement des capacités professionnelles des OP est essentiel pour qu'elles gèrent efficacement leurs activités, développent des projets et défendent les intérêts de leurs membres. La mobilisation de responsables élus et salariés d'organisations agricoles françaises est particulièrement enrichissante, car ils peuvent témoigner de leur quotidien de gestion des OP, du partage des rôles et responsabilités entre administrateurs et équipe technique, etc. Les sessions abordent notamment les sujets suivants :

Gestion des ressources humaines : formation des responsables paysans à la gestion d'équipe, à l'organisation des tâches ; articulation des responsabilités entre élus et salariés des OP.

Leadership et développement organisationnel : formations sur le leadership y compris en prise de décision stratégique, en négociation, en gestion de projets, etc.

Prévention et gestion des conflits : création de mécanismes de médiation et de résolution des conflits afin de maintenir un environnement harmonieux et productif.

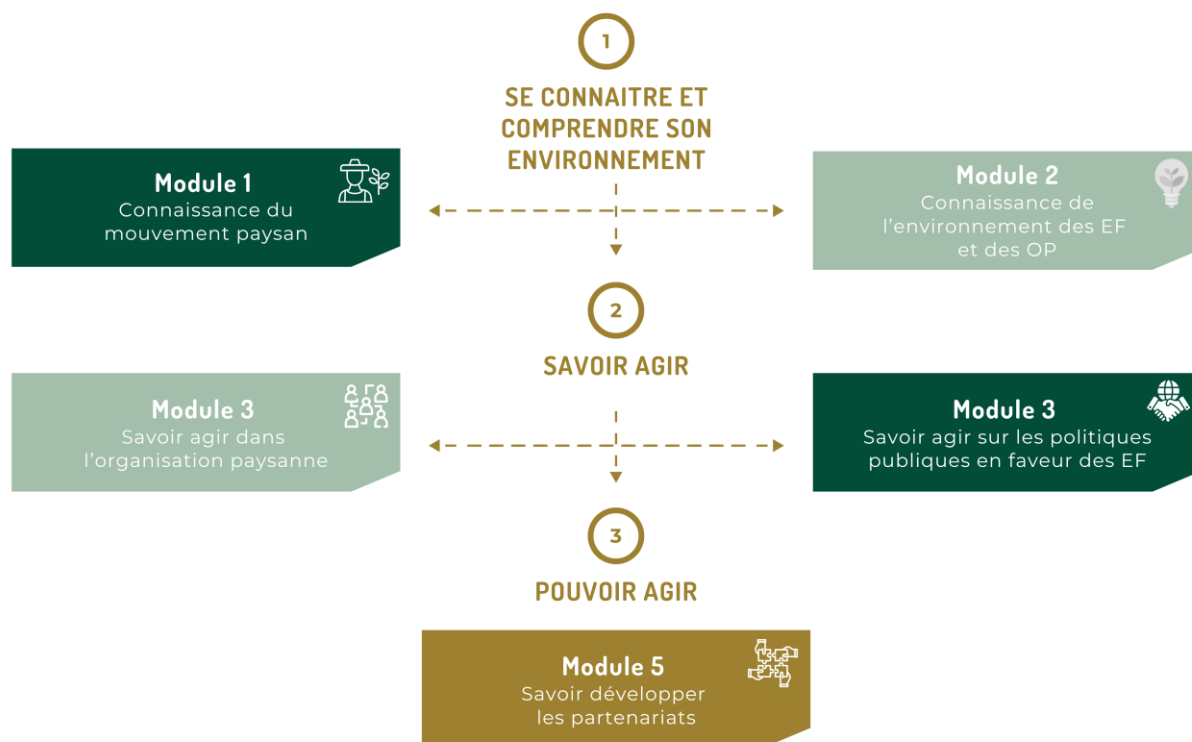
Focus sur la méthodologie de formation des leaders paysans en Afrique de l'Ouest

La formation des leaders paysans, développée par le ROPPA avec la collaboration d'Afdi dans le cadre du projet SEPOP (services et plaidoyer pour les OP), vise à renforcer les capacités des OP des plateformes nationales membres du ROPPA. L'objectif est d'accroître leur légitimité et leur influence sur les politiques publiques inclusives et durables, tout en assurant la relève générationnelle avec une forte participation des jeunes et des femmes.

1. Identification des besoins et planification

- Analyse régionale des besoins : identification des besoins spécifiques des leaders paysans en concertation avec les OP ;

- Établissement d'un plan de formation commun, structuré autour de modules clés :



2. Contextualisation locale des modules

- Mise en place de comités de pilotage et pédagogiques dans chaque pays pour adapter les modules aux réalités locales ;
- Recrutement de formateurs locaux spécialisés dans les thématiques ciblées.

3. Déploiement pratique

- Méthodologie participative : sélection des candidats par les OP, alternance entre modules théoriques et travaux pratiques ;
- Coaching personnalisé : tutorat des apprenants par des leaders expérimentés, avec implication dans des projets stratégiques pour leur OP.

4. Résultats

Formation de 400 responsables, dont au moins 50 % de jeunes et de femmes, capables d'agir sur les politiques agricoles et de renforcer le mouvement paysan comme acteur socioprofessionnel et citoyen. Cette méthodologie favorise une gouvernance inclusive et une action durable des OP dans leur environnement.

Guides d'animation et repères méthodologiques

- « *Dispositif de formation des leaders paysans en Afrique de l'Ouest, 2022* ».
- « *Guide pratique - Formation élus-salariés, 2014* ».

Capitalisations

- Capitalisation sur la formation des leaders dans le cadre du programme SEPOP conduit avec AgriCord (webinaires et fiches de synthèse), 2025 :
« *Comment construire une formation efficace pour les leaders paysans ?* ».
« *Accompagner les jeunes et les femmes dans la prise de responsabilités dans les OP* ».
« *Développer des services performants et pérennes au sein des OP* ».
« *Assurer un suivi post-formation pour renforcer les OP* ».
« *Quels accompagnements face au défi du financement des OP ?* ».

C. Genre et inclusion

Afdi met en œuvre une stratégie globale pour intégrer la prise en compte du genre. Cette approche repose sur trois axes stratégiques, dotés d'une méthodologie participative et d'un engagement vers l'exemplarité, dont le premier concerne ses partenariats. Il s'agit pour Afdi de mieux prendre en compte les inégalités de genre comme élément de contexte dans ses interventions, mais aussi comme enjeux dans ses partenariats.

Mieux prendre en compte les inégalités de genre :

- Elaboration de fiches contextuelles par pays : documentation des inégalités de genre, des enjeux sociétaux dans les territoires d'intervention et des acteurs de la société civile (au sein des OP et ailleurs) impliqués dans les questions de genre ;
- Diagnostic initial : réalisation d'analyses spécifiques sur le genre pour identifier les inégalités et les leviers d'action de certains partenariats.

S'investir avec les OP dans leurs perspectives de réduction des inégalités de genre : proposition de formations et de sensibilisations pour une participation effective des femmes aux instances et à la prise de décision au sein des OP, échanges de pratiques pour une équité de genre dans l'accès aux services des OP, en particulier économique, échanges d'expériences entre femmes responsables d'OP, notamment avec la Commission nationale des agricultrices (CNA) de la FNSEA.

Projets inclusifs : développement d'actions concrètes ayant pour objectifs la réduction des inégalités de genre et *l'empowerment* des femmes.

Focus sur le projet d'Alphabétisation fonctionnelle des femmes membres des organisations paysannes (Alfop) au Tchad

Au Tchad comme dans beaucoup de pays, les femmes font face à de nombreuses inégalités. Elles bénéficient de moins d'éducation de base, de formation professionnelle, de reconnaissance sociale et économique de leurs activités que les hommes, et sont peu représentées et écoutées dans les organisations de la société civile et les structures politiques.

Afdi et 3 organisations paysannes locales partenaires, Atekor (« ça va se développer »), l'Association pour la promotion de la filière karité (Aprofika) et la Fédération des cellules des jeunes agriculteurs du Logone Oriental (FCEJARLOR) ont constaté que les femmes rencontrent de grandes difficultés pour prendre des responsabilités, aussi bien au niveau des conseils d'administration que dans les réseaux de paysans relais, animateurs de développement endogènes.

Ainsi, Afdi a initié un partenariat avec le Conseil national de concertation des producteurs et ruraux du Tchad (CNCPRRT) afin de proposer à ces OP un vaste projet d'alphabétisation et de renforcement de capacités des femmes. Pour cela, des compétences externes ont été mobilisées : en alphabétisation, à travers Lead Tchad, ONG tchadienne, en genre à travers Aster, réseau d'expertise sur le genre et en leadership des femmes, avec la commission nationale des agricultrices de la FNSEA et des formatrices locales. Outre les séances d'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul, le projet a prodigué des formations aux femmes rurales sur leurs activités professionnelles (production, transformation...), tout en consolidant les organisations paysannes féminines et la place des femmes dans les organisations mixtes.

Après **3 campagnes d'alphabétisation**, **24 centres** ont été mis en place, **2 245 femmes membres d'OP** et **247 hommes** ont vu leurs capacités développées et **1 002 apprenantes** et **31 apprenants** ont obtenu un certificat d'alphabétisation. **88 paysannes** relais ont été formées au Conseil à l'exploitation familiale (CEF) pour conseiller **1 633 femmes**.

115 femmes élues du CNCPRRT et des OP provinciales ont été confortées dans leurs rôles de leadership au sein de leurs organisations et dans leurs rôles civiques et politiques.

24 responsables nationales du collège des femmes sont formées au plaidoyer, ainsi qu'un certain nombre d'employés et d'élus du CNCPRRT.

Le milieu rural évolue dans sa perception des inégalités entre les hommes et les femmes : éducation et partage des tâches domestiques entre garçons et filles, accès des femmes à la formation et participation à la prise de décision au sein du ménage.

Bibliographie et Outils Afdi :

Document stratégique

- « *Stratégie Genre et développement 2022-2027* ».

Guides d'animation et repères méthodologiques

- « *Auto-évaluer la prise en compte du genre dans un partenariat, 2020* ».
- « *Rapport du diagnostic participatif sensible au genre final (DTPG), projet Alfop Tchad, 2023* ».
- « *Formation des facilitateurs et des formatrices, projet Alfop, 2022* ».

D. Jeunes et inclusion

Afdi coopère avec des OP pour améliorer l'inclusion des jeunes. Leur implication active dans les processus de décision et de gestion des OP est un axe fondamental, étroitement lié à l'accès à l'emploi et à la professionnalisation des jeunes ruraux dans les métiers de l'agriculture.

- **Accès à la formation et à l'apprentissage** : en complément des formations techniques, Afdi finance et mobilise des compétences pour l'organisation de formations ciblées pour les jeunes, qu'il s'agisse de formations de gestion de structure ou de développement du leadership. Ces formations visent à renforcer les compétences des jeunes et à les préparer à des rôles de responsabilité au sein des OP.
- **Participation à la gouvernance des OP** : des mécanismes sont mis en place pour encourager la participation des jeunes dans les instances décisionnelles des OP. Cela inclut la création de collèges de jeunes et la contribution active des jeunes aux assemblées générales et autres instances de décisions. Cette inclusion fait l'objet de réflexions lors du dialogue stratégique entre Afdi et l'OP. Le syndicat français Jeunes Agriculteurs s'investit aussi sur ce sujet, en présentant ses formations à la prise de responsabilités, en mobilisant des jeunes leaders pour témoigner et pour des échanges d'expériences.

Focus sur le Sommet international des jeunes agriculteurs - Sija

Dans l'optique de créer des alliances entre les responsables agricoles de France et d'autres pays, en particulier pour les jeunes, Afdi a coanimé l'initiative du Sommet international des jeunes agriculteurs (Sija) portée par le syndicat Jeunes Agriculteurs (JA). Né en 2014 à Bordeaux, en France, à l'occasion de l'Année internationale de l'agriculture familiale, cet événement a permis aux jeunes agriculteurs du monde entier de se rencontrer et de créer des alliances et des partenariats au niveau international.

En 2019, Afdi et JA ont à nouveau organisé un Sija en France, à Paris. La troisième édition s'est tenue du 24 au 29 octobre 2022 à Kigali, au Rwanda, sous l'égide de l'organisation panafricaine des agriculteurs (PAFO), et portait sur "Le leadership des jeunes dans la transformation agricole par l'innovation". Il s'articulait cette fois en trois phases :

1. Forum des jeunes agriculteurs africains ;
2. Rencontre Afrique-Europe des jeunes agriculteurs ;
3. Sommet international.

D'une envergure inédite par rapport aux précédents sommets, ce sont plus de 80 représentants d'organisations de jeunes agriculteurs, de collèges des jeunes d'organisations paysannes ou de jeunes leaders issus du monde entier qui se sont rencontrés et ont échangé sur des défis communs et les enjeux internationaux.

Si les problématiques démographiques et les politiques publiques et agricoles sont très dépendantes des contextes nationaux et sous-régionaux, les jeunes agriculteurs, au cours des débats et des groupes de travail, se retrouvent sur des sujets communs et primordiaux à tous les continents :

- L'adaptation au changement climatique ;
- Le renouvellement des générations d'agriculteurs ;
- L'utilisation et l'accès sécurisé au foncier pour les jeunes agriculteurs ;
- L'accès aux financements ;
- Le développement et l'accès aux innovations et nouvelles technologies ;
- Le besoin de partenariats publics et privés pour promouvoir des solutions de renforcement des compétences des jeunes agriculteurs.

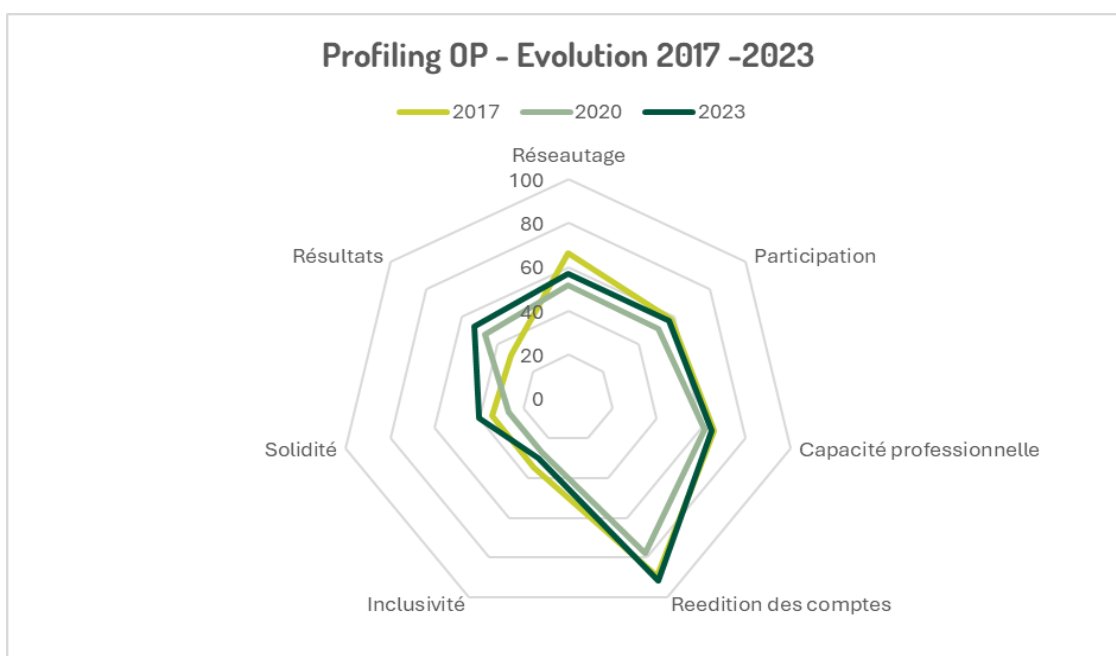
Le Sommet a par ailleurs permis de lancer les réflexions et de poser les bases d'une feuille de route pour la construction du collège des jeunes de la PAFO, qui s'engage à intégrer une représentation jeune dans sa gouvernance.

2. Appréciation ou mesure des effets

Le profiling des OP est une approche centrée sur l'évaluation interne de leurs capacités. Cet autodiagnostic mesure leurs forces et points à améliorer dans sept domaines clés : participation des membres, capacité professionnelle, reddition de comptes, inclusivité, solidité financière, capacité à rendre des services aux membres, réseautage. Ce diagnostic permet de créer un profil détaillé de chaque organisation, qui met en évidence l'évolution de leurs capacités sur plusieurs années et sert de base pour l'amélioration continue.

Il est suivi d'un échange avec les administrateurs et permet de cibler les compétences sur lesquelles les OP souhaitent progresser. Chaque partenariat Afdi/OP s'engage, par période de 3 ou 4 ans, à atteindre un meilleur score sur au moins 2 compétences clés du profiling.

Cet outil est important pour assurer un soutien sur mesure, en apportant des solutions ciblées pour renforcer les capacités spécifiques des OP dans leur contexte.



Exemple de visualisation de l'évolution des compétences d'une OP - Profiling

Le Bilan de Santé Financière est un outil d'auto-évaluation conçu pour analyser l'état de la gestion financière OP et identifier les domaines nécessitant des améliorations. Il repose sur plusieurs étapes clés :

1. Diagnostic participatif

- Le bilan repose sur une liste d'énoncés de bonnes pratiques couvrant les principaux aspects de la gestion financière (gouvernance, planification, comptabilité, suivi, pérennité) ;
- Un atelier réunit les membres clés de l'OP (trésorier, conseil d'administration, comité d'audit, équipe financière) pour évaluer collectivement leurs pratiques et attribuer des scores selon une échelle prédéfinie.

2. Attribution des scores

- Les pratiques sont notées sur une échelle de 0 à 5, selon leur niveau de conformité avec les bonnes pratiques ;
- Les discussions générées par cette évaluation permettent d'identifier les écarts entre la pratique réelle et les normes idéales.

3. Compilation et interprétation des résultats

- Les scores sont regroupés par chapitre pour obtenir un diagnostic global de la santé financière de l'OP ;
- Ce diagnostic met en lumière les domaines critiques nécessitant une intervention prioritaire et offre une vision claire des progrès à réaliser.

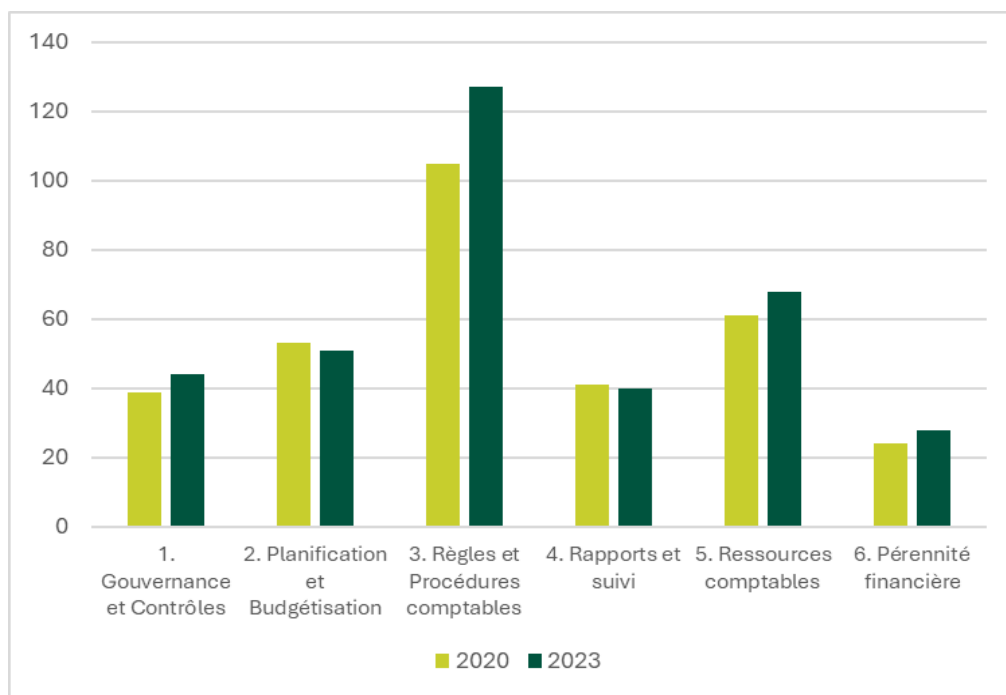
4. Actions correctives

Le bilan est mis en débat pour établir une liste de mesures correctives. Ces actions peuvent inclure la formation du personnel, la mise à jour des procédures ou la recherche de partenariats stratégiques.

5. Révision périodique

Le bilan est conçu pour être répété annuellement, permettant un suivi continu des progrès et une adaptation proactive des stratégies financières.

Cette méthodologie participative permet de renforcer la gouvernance financière des OP, d'assurer leur transparence et de garantir leur résilience face aux défis financiers.



Exemple de visualisation de l'évolution du Bilan de santé financière (BSF) d'une OP

L'outil **Genre** d'Afdi est conçu pour analyser et améliorer **la prise en compte du genre dans ses partenariats** avec les organisations paysannes. Il repose sur une méthodologie participative et vise à identifier les impacts de l'intervention d'Afdi sur les inégalités de genre.

Structure et objectifs

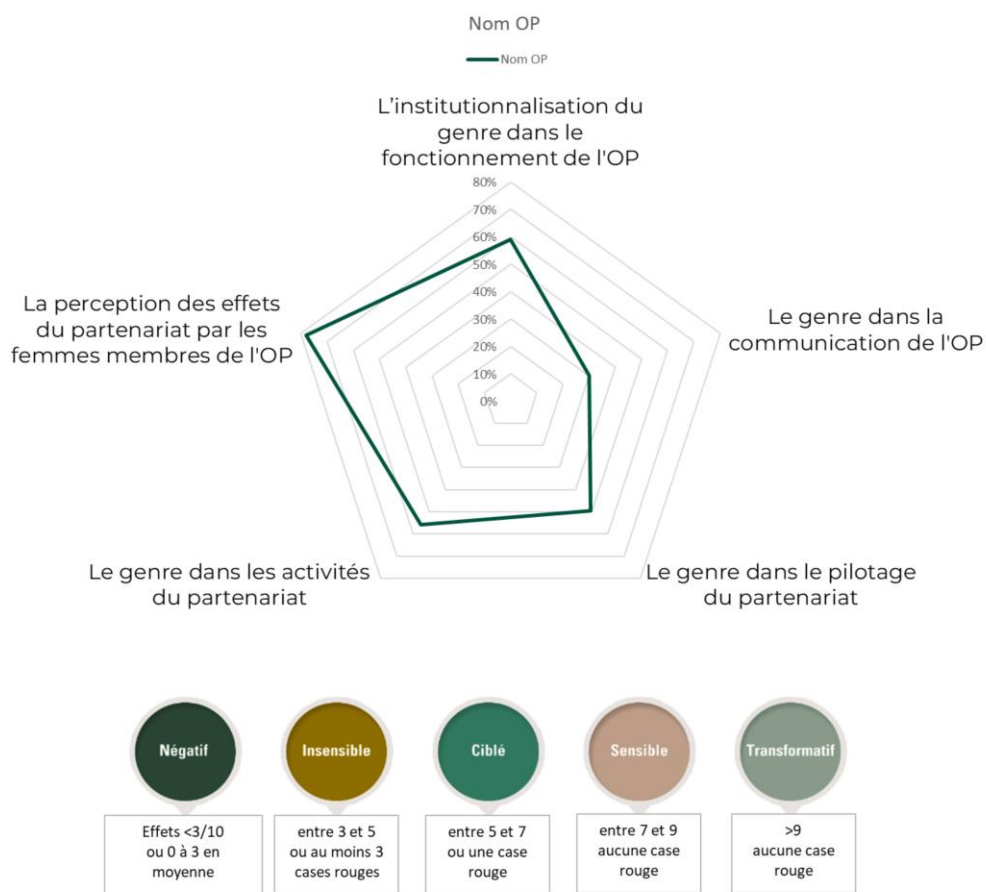
- L'outil évalue cinq thématiques : institutionnalisation du genre, communication, pilotage des partenariats, activités favorisant les femmes, et perception des effets par les femmes membres ;
- Il s'appuie sur des données factuelles (indicateurs, accords annuels...) et des enquêtes de perception auprès d'administratrices et de femmes membres des OP.

Fonctionnement

- Les résultats, visualisés à l'aide de diagrammes radar, sont analysés pour identifier les points forts et les axes d'amélioration ;
- Le dialogue stratégique entre Afdi et les OP conduit à des actions ciblées pour réduire les inégalités.

Enjeux et impacts

Cet outil évolutif s'inscrit dans une démarche de progression des pratiques à Afdi et de réflexion avec les OP sur l'équité de genre.



Exemple de visualisation de prise en compte du genre dans les OP

Contribution des OP aux politiques

Afdi collabore étroitement avec les OP pour renforcer leur rôle dans l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des politiques agricoles et rurales, avec une attention particulière portée à la négociation des réformes et à la défense des droits fonciers. Le développement de leurs capacités pour participer activement à l'élaboration de politiques agricoles inclusives et durables est au cœur des partenariats. Grâce à un travail conjoint sur la mobilisation, le suivi d'impact et leur participation aux concertations pluri-acteurs et des alliances sous-régionales et internationales, Afdi facilite leur influence sur les politiques agricoles et renforce leur légitimité dans le dialogue avec les pouvoirs publics.

L'objectif des OP est d'influencer les politiques agricoles ou de contribuer à leur définition. Pour cela, elles doivent déployer plusieurs compétences clés :

- **Maîtriser** les textes juridiques liés à l'agriculture et au foncier ;
- **Analyser** le jeu des acteurs (Etat, autres organisations) ;
- **Créer** des alliances stratégiques pour avoir un poids dans les négociations ;
- **Se mobiliser** sur le long terme pour assurer une influence durable sur les politiques.

Afdi soutient les OP dans leurs démarches de plaidoyer et en les aidant à renforcer leur légitimité en tant qu'actrices clés du développement rural.

Afdi se saisit de plusieurs leviers pour renforcer l'implication des OP :

- **Formation** des responsables des OP, avec l'appui d'experts et de structures partenaires, comme, sur les questions foncières, la Fédération Nationale des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (FNSafer) ;
- **Echanges** inter-régionaux entre OP, y compris avec les OPA françaises pour partager des compétences, des méthodes et des arguments politiques.

1. Stratégie d'intervention

A. Orientation des politiques - Lois d'orientation agricole

La contribution des OP peut être décisive pour donner au contenu des politiques des orientations conformes aux enjeux et défis auxquels ces secteurs font face. Cette participation des OP à la définition de politiques nécessite une préparation et un positionnement commun des responsables paysans sur les grands enjeux du développement agricole. Afdi propose des méthodes et des réflexions avec des responsables d'autres OP (du Sud et de France) pour définir, de façon participative avec les membres, une vision à moyen – long terme pour le développement de l'agriculture, comprenant :

- Le modèle de développement que souhaite l'OP, le type d'exploitations agricoles qu'il suppose ;
- Les valeurs qui sous-tendent ce modèle.

Bibliographie et Outils Afdi

Repère méthodologique :

- « *Contribution des OP à l'orientation des politiques agricoles : "Quelle est notre vision du développement de l'agriculture à 10-15 ans ?"*, 2015 ».

B. Gouvernance du foncier rural

La sécurisation foncière des agriculteurs et éleveurs constitue une priorité pour de nombreuses OP. Afdi soutient leurs efforts pour garantir des droits fonciers des paysans, notamment les jeunes et les femmes, face à l'extension urbaine et aux conflits d'usage des terres, et mettre en place une veille foncière afin d'assurer le respect des droits des exploitants familiaux, en particulier dans les zones rurales et périurbaines.

Des dispositifs de suivi et de dialogue avec les autorités locales et nationales visent à s'assurer que les lois foncières et les politiques agricoles répondent aux besoins des OP et de leurs membres.

Focus sur l'engagement des OP dans la gouvernance du foncier rural au Burkina Faso

Le foncier est une ressource stratégique, soumise à des pressions croissantes en Afrique en raison de la croissance démographique, des changements climatiques et de l'accaparement des terres. Des réformes en cours dans plusieurs pays offrent aux OP la possibilité de partager leurs propositions pour la reconnaissance des droits locaux et la sécurisation des exploitations agricoles familiales.

Au Burkina Faso, Afdi soutient depuis de nombreuses années les organisations paysannes et CPF dans leur participation à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre de la politique puis de la loi sur le foncier rural.

Le renforcement des compétences des organisations paysannes et de leurs membres

- [Documenter la thématique, collecter des données auprès des membres :](#)

La recherche d'informations fiables sur le terrain et la défense des droits des paysans familiaux constituent une dimension importante du travail des OP.

Dans les OP membres de la CPF, des paysans relais sont formés sur la loi, les démarches administratives, les instances de régulation existantes, la médiation, et ont la capacité d'assister les producteurs dans le processus de sécurisation de leurs terres (acquisition d'attestations de possession foncière rurale, transactions foncières), de documenter et faire remonter à la CPF les cas problématiques pour lesquels un recours administratif et/ou juridique serait nécessaire.

La CPF, avec un appui financier d'Afdi, a commandité une étude sur les pôles de croissance et les dispositifs d'expropriation et de relocalisation de producteurs familiaux. Celle-ci a souligné le manque d'informations des personnes affectées par les grands projets d'infrastructures, pas nécessairement associées aux processus de décision et très peu dédommagées par l'État.

- [Partager l'information :](#)

De façon répétée, la CPF a diffusé des informations sur la loi foncière au cours de rencontres régionales et sur les chaînes de radios locales en langues française et locales et a publié ses positions.

- [Se former, améliorer ses connaissances :](#)

En concertation avec les OP, Afdi mobilise des experts du Sud et du Nord qui participent à des ateliers d'analyse des textes législatifs. Ils apportent des connaissances complémentaires à celles des paysans, une expérience de gestion du foncier issue d'autres pays.

En novembre 2019, Afdi et la FNSafer ont organisé un voyage d'étude en France de huit responsables d'OP d'Afrique de l'Ouest et de Madagascar. Accueillis dans quatre régions, ils ont pris connaissance des institutions françaises de gestion et de régulation du foncier et ont participé à un comité technique. Réunis ensuite à Paris, ils ont dialogué avec la FNSafer et diffusé une déclaration « pour une meilleure participation des agriculteurs familiaux dans la gouvernance du foncier rural ».

Construire des positionnements :

La CPF a été très active dans le suivi des agropoles. Grâce à des analyses chiffrées et des paroles d'acteurs recueillies lors de l'étude évoquée ci-dessus, la CPF a été en mesure d'argumenter et de faire de la compensation et de la relocalisation des personnes touchées par les grands projets étatiques un de ses axes prioritaires de revendication. Son action de lutte contre les dérives des investissements des sociétés immobilières en périphérie des grandes villes a contribué à l'adoption d'une loi portant promotion immobilière.

Actions et rôles des OP dans les espaces multi-acteurs

- Les commissions foncières :

Les commissions villageoises, instances de concertation et de suivi de la gestion des terres agricoles, sont des lieux privilégiés de discussion entre les acteurs locaux. Les OP locales, encouragées par la CPF et formées par des intervenants mobilisés par Afdi, ont saisi l'enjeu de leur mise en place et de leur bon fonctionnement pour pacifier la gestion du foncier dans les villages.

- Les coalitions d'acteurs publics et privés :

La plateforme multi-acteurs sur le foncier regroupe des représentants de l'administration, la société civile, les organisations paysannes, les collectivités territoriales, les autorités traditionnelles, les médias, le secteur privé, la recherche, etc. Cette plateforme, créée à l'initiative de la CPF avec le soutien d'une ONG allemande, Welt Hunger Hilfe (WHH), favorise le partage de connaissances et la complémentarité entre acteurs, pour un plaidoyer efficace en faveur de la mise en œuvre de la gouvernance foncière et des investissements agricoles responsables par les pouvoirs publics.

Bibliographie et Outils Afdi

Document stratégique

« Faciliter et sécuriser l'accès à la terre agricole, 2024- 2027 ».

Etudes

- Etudes juridiques :
 - « Acquisition et sécurisation des droits fonciers des agriculteurs familiaux dans le régime foncier de Madagascar, 2024 ».
 - « Acquisition et sécurisation des droits fonciers des agriculteurs familiaux dans le régime foncier du Togo, 2024 ».

Capitalisations

- « L'engagement des paysans africains dans la gouvernance du foncier rural, 2020 ».

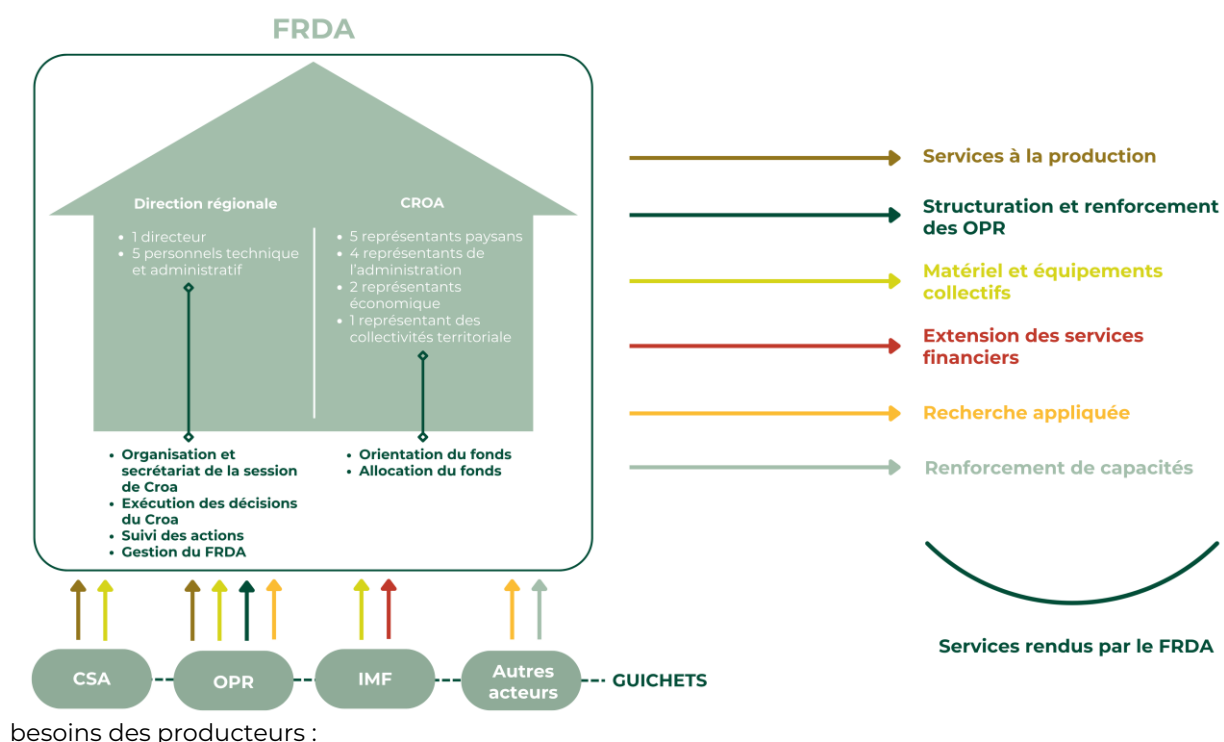
C. Financement du développement agricole

Dans les pays où ces mécanismes sont mis en place, Afdi soutient les OP dans leur volonté de participer aux orientations des fonds, à travers des formations, des échanges d'expériences. Un modèle de gestion qui inclut les autorités publiques et les représentants des OP, et qui vise à garantir que les décisions concernant les financements et les priorités de développement reflètent les besoins réels des producteurs, a été mis en place à Madagascar.

Focus sur les fonds de développement agricoles (FDA) à Madagascar



Le FDA à Madagascar, créé en 2012, est destiné à faciliter l'accès des producteurs aux services agricoles et à améliorer leur insertion dans l'économie nationale. L'objectif du FDA est de renforcer les capacités des paysans et de leurs organisations à gérer les ressources et à orienter les politiques agricoles. Cet outil financier, sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et de l'Élevage et du ministère de la Pêche et de l'Économie bleue, mobilise des financements auprès des partenaires techniques et financiers pour allouer des appuis financiers aux producteurs et groupements de producteurs ; les Fonds Régionaux de Développement Agricole (FRDA) sont gérés par des comités régionaux d'orientation et d'allocation (CROA) qui incluent des paysans, des services techniques décentralisés et des opérateurs économiques. Afdi renforce les compétences des responsables d'OP régionales (OPR) siégeant dans les comités, afin que ces fonds permettent aux OP, aux institutions de microfinance (IMF), et à d'autres acteurs du secteur agricole de financer des services agricoles spécifiques adaptés aux



Le dispositif de fonds régional de développement agricole

Malgré une évolution de la gouvernance des FRDA depuis leur création, avec un affaiblissement de la place des paysans, Afdi continue de conforter la légitimité des OP dans le conseil d'administration du FDA, afin que les priorités de développement soient définies en concertation avec les acteurs paysans et que les OP défendent leurs intérêts dans l'orientation des politiques de financement agricole.

Renforcer l'efficacité des fonds et leur gouvernance : Afdi promeut la concertation entre les États et les OP pour une meilleure gestion des fonds de développement agricole. Le dialogue entre les différents acteurs est fondamental pour assurer une allocation efficace des ressources. La formation des jeunes et des responsables paysans à la gestion des fonds pourrait permettre de garantir une représentation forte et informée des intérêts des exploitations familiales.

Bibliographie et Outils Afdi :

Capitalisation

- « *Des paysans malgaches investis dans un dispositif de financement de l'agriculture – Capitalisation de l'expérience d'Afdi de mise en place de fonds régionaux de développement agricole à Madagascar, en partenariat avec le Réseau SOA, de 2006 à 2014* ».

D. Gestion des crises

Les crises multiples (climatiques, sécuritaires, socio-politiques, économiques, sanitaires...) fragilisent les exploitations familiales, accentuant leur vulnérabilité et réduisant leur résilience. Les violences et conflits armés, particulièrement en Afrique de l'Ouest, provoquent des déplacements massifs de populations. Face à ces défis, les OP ont éprouvé le besoin de coconstruire des outils de veille, d'anticipation et de gestion proactive. Afdi participe au développement de ces dispositifs permettant d'anticiper et de gérer les crises qui affectent l'agriculture familiale :

Anticipation des conflits fonciers : des OP participent à l'animation de comités de gestion de couloirs de transhumance pour limiter les conflits entre pasteurs et agriculteurs, d'autres surveillent les agropoles et les pôles de croissance pour s'assurer que les exploitants familiaux ne sont pas spoliés de leurs droits ;

Gestion des crises alimentaires : plusieurs OP ont mis en place un conseil à l'exploitation familiale pour aider leurs membres à gérer la sécurité alimentaire, en fournissant des données précises sur les besoins en céréales de la famille et les rendements des parcelles ;

Suivi technico-économique des exploitations familiales : plusieurs OP ont l'ambition d'animer un observatoire des exploitations familiales, avec le double enjeu de mieux cerner les réalités des agriculteurs et de vérifier comment les politiques contribuent à l'évolution des exploitations ;

Adaptation aux crises sécuritaires : des outils de partage d'informations ont été instaurés pour limiter les risques lors de déplacements des membres des OP dans des zones affectées par l'insécurité au Burkina Faso ;

Adaptation aux crises climatiques : Afdi soutient les réflexions sur l'adaptation aux effets du changement climatique et la résilience des OP et de leurs membres. L'accent est mis sur l'importance de la transition agroécologique comme solution durable, abordant de manière systémique les enjeux environnementaux, économiques et sociaux du développement rural.

Bibliographie et Outils Afdi :

Etudes

- « *Les organisations paysannes et la résilience en Afrique de l'Ouest et au Sahel : Bénin, Tchad, Burkina Faso et Mali – Etude sociologique – Synthèse, 2024* ».

2. Appréciation ou mesure des effets

Le suivi des contributions des OP aux politiques publiques s'inscrit dans une perspective de long terme, car l'influence sur les réformes législatives peut prendre plusieurs années. Ce suivi permet aux OP de mesurer l'impact de leurs actions sur les réformes foncières et les politiques agricoles et de renforcer leur plaidoyer en se basant sur des données tangibles et des résultats concrets.

Afdi a conçu et renseigne un outil par lequel les OP suivent l'impact de leurs actions sur les politiques publiques. Les OP définissent des indicateurs pertinents pour mesurer leur implication dans les négociations et la prise en compte de leurs propositions dans les textes législatifs et les mécanismes opérationnels. Ce suivi permet de :

- Evaluer les progrès réalisés dans la reconnaissance des OP ;
- Communiquer régulièrement les résultats aux membres des OP pour renforcer leur mobilisation et leur engagement.

Exemple : suivi des actions de la Confédération paysanne du Faso en faveur de la loi d'orientation agricole

1

LOI D'ORIENTATION AGRO-SYLVO-PASTORALE, HALIEUTIQUE ET FAUNIQUE (LOASPHF)

La loi n°070-2015/CNT du 22 octobre 2015 portant loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique au Burkina Faso, s'inscrit dans la vision d'une transformation structurelle de l'économie nationale, dans le respect des engagements régionaux et internationaux, auxquels le Burkina Faso a souscrit. Elle a été promulguée en 2015.

IMPLICATION DE LA CPF DANS L'ÉLABORATION DE LA LOI

- 2007-2008** • Plaidoyer de la CPF pour l'élaboration et l'adoption d'une loi en faveur du métier d'agriculteur lors des journées nationales du Paysan (JNP) à Dori et Koudougou.
- 2009** • À la suite au plaidoyer de la CPF lors de la JNP de 2009 organisée par le ministère de l'agriculture à Koudougou, l'Etat donne son accord pour l'élaboration d'une loi d'orientation agricole.
- 2010** • Atelier de réflexion de la CPF sur la vision du développement de l'agriculture burkinabè ayant abouti à une ébauche de memorandum paysan de la CPF.
- 2010-2012** • Tournées régionales de partage des préoccupations avec les OP régionales.
- 2013** • Proposition de la CPF de centrer les objectifs de la LOASHP de façon plus explicite sur la souveraineté alimentaire en misant sur le développement des exploitations familiales, l'amélioration du revenu des agriculteurs et leur sécurisation foncière. Elle a formulé une définition de statut des exploitants, et demandé la création d'un fonds pour le financement de l'agriculture et la prise en compte de l'accès aux intrants dans le texte de loi.

IMPLICATION DE LA CPF DANS LA MISE EN OEUVRE DE LA LOI

- 2020-2022** • Les membres de la CPF sont sensibilisés pour l'enregistrement des exploitations familiales (EF) auprès des chambres d'Agriculture et l'établissement des cartes professionnelles.
- MARS 2021** • Etude auprès de 3 chambres régionales d'agriculture, mettant en valeur les bonnes pratiques pour enregistrer les exploitations familiales et délivrer les cartes professionnelles.
- AVRIL 2021** • Plaidoyer des producteurs sur l'enregistrement des exploitations lors de la 22e édition de la JNP et des fora régionaux.
- OCT. 2021** • Des producteurs de 12 régions du Burkina Faso sont informés/formés sur le contenu de la LOASPHF.
- OCT. 2021** • 500 documents simplifiés de la LOASPHF sont diffusés auprès des OP et organisations de la société civile (OSC) alliées.
- NOV. 2021** • Plaidoyer pour l'opérationnalisation de la LOASPHF dans le cadre de l'élaboration du plan stratégique national d'investissement agro-sylvo-pastoral (PNIASP).

Contributions des OP prises en compte dans la loi



- + Reconnaissance des exploitations familiales, mise en place d'un guichet d'enregistrement, et reconnaissance également de l'entreprise agricole.
- + Mise en place d'un dispositif de gestion des intrants, de la mécanisation et d'un dispositif de gestion des risques.
- + Amélioration de la gouvernance du secteur agricole en évitant la multiplication des cadres de concertation.

Sigles et acronymes

AFD	Agence française de développement
Afdi	Agriculteurs français et développement international
APEN	Agence pour la promotion de l'expertise nationale
APROFIKA	Association pour la promotion de la filière karité (Tchad)
AS	Accompagnement et stratégie
BSF	Bilan de santé financière
CEF	Conseil à l'exploitation familiale
CGOP	Centre de gestion des organisations paysannes
CIRAD	Centre international de recherche agronomique pour le développement durable
CNA	Commission nationale des agricultrices (France)
CNCPR	Conseil national de concertation des producteurs et ruraux du Tchad
CNOP	Coordination nationale des organisations paysannes du Mali
CONAPROCAM	Confédération nationale des producteurs de cacao du Cameroun
COPSAC	Coopérative de prestation de services agricoles (Burkina Faso)
CPF	Confédération paysanne du Faso
CROA	Comité régional d'orientation et d'allocation du FRDA (Madagascar)
CSA	Centre de services agricoles (Madagascar)
CTOP	Coordination togolaise des organisations paysannes
FCEJARLOR	Fédération des cellules des jeunes agriculteurs du Logone Oriental (Tchad)
FDA	Fonds de développement agricole
FIDA	Fonds international de développement agricole
FNPS-B	Fédération nationale des producteurs de semences du Bénin
FNSafer	Fédération nationale des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural
FRDA	Fonds régional de développement agricole
IAO	Institut agricole d'Obala
IMF	Institution de microfinance
INERA	Institut de l'environnement et de recherches agricoles (Burkina Faso)
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
OIP	Organisation interprofessionnelle
OP	Organisation paysanne
OPA	Organisation professionnelle agricole
OPR	Organisation paysanne régionale
PER	Partenariat économique responsable
PROPAC	Plateforme régionale des organisations paysannes d'Afrique centrale
REPAB	Réseau des producteurs d'ananas du Bénin
ROPPA	Réseau des organisations paysannes et de producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
SACAU	The southern african confederation of agricultural unions
SEPOP	Services et plaidoyer pour les OP
SEMAE	Interprofession semences et plants française
SIDI	Solidarité internationale pour le développement et l'investissement
SOA	Syndicat des organisations agricoles (Madagascar)
STL	Situation de travail locale
UE	Union Européenne
UNACAM	Union nationale des aviculteurs du Cameroun
UNAPOB	Union nationale des producteurs d'oignons du Burkina
URCPA-AD	Union régionale des coopératives de producteurs d'anacarde de l'Atakora-Donga (Bénin)
WHH	Welt hunger hilfe



Afdi

11 rue de la Baume
75008 Paris – France
www.afdi-opa.org
afdi@afdi-opa.org
Tel. +33(0)1 45 62 25 54

Afdi est membre d'AgriCord

AGRICORD



info@agricord.org
www.agricord.org

Afdi est Reconnue pour l'Excellence – 4 étoiles



Document réalisé avec le soutien financier :



Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité d'Afdi et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position des institutions citées.